



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
4 octobre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

**Neuvième rapport périodique soumis par les Philippines
en application de l'article 18 de la Convention, attendu
en 2020*, ****

[Date de réception : 2 juillet 2021]

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

** Les annexes au présent rapport peuvent être consultées sur la page Web du Comité.



1. Dans leur neuvième rapport périodique concernant la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les Philippines présentent les progrès et les réalisations enregistrés dans le pays pendant la période 2016-2019. Le présent rapport a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif de consultations avec des administrations nationales et des organisations de la société civile et repose sur un examen minutieux des rapports et publications d'intérêt. La Commission philippine de la condition de la femme¹ a piloté l'établissement du présent rapport en coordination avec le secrétariat du Comité présidentiel des droits de l'homme et le Ministère des affaires étrangères. Le Congrès, par l'intermédiaire de ses représentants désignés, a lui aussi participé aux réunions de consultation et soumis des contributions.

I. Principaux faits nouveaux survenus depuis la présentation du rapport unique valant septième et huitième rapports périodiques au titre de la Convention

2. Les Philippines arrivent en seizième position du classement figurant dans le Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde publié en 2020 par le Forum économique mondial. Dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, elles sont à la deuxième place pour ce qui est de combler l'écart entre les genres. En outre, elles ont avancé sur la voie d'un développement humain plus inclusif, de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles. Il ressort du Rapport sur le développement humain (RDH) publié en 2019 que sur 189 pays et territoires, les Philippines sont à la 106e place et que leur indice de développement humain (IDH) s'établit à 0,712, ce qui en fait un pays à développement humain élevé. De 1990 à 2018, l'IDH des Philippines a augmenté dans les trois dimensions fondamentales du développement humain, à savoir une vie longue et en bonne santé, l'accès aux connaissances et un niveau de vie décent². En 2018, les IDH des femmes et des hommes aux Philippines s'établissaient à 0,712 et 0,710, respectivement, soit un indice de développement de genre (IDG) de 1,004 qui plaçait les Philippines dans le groupe des pays les plus proches de la parité des genres³. Dans le RDH publié en 2019, les Philippines sont arrivées à la 98e position pour ce qui est du classement relatif à l'indice d'inégalité de genre (IIG), avec un indice de 0,425⁴.

¹ La Commission philippine de la condition de la femme est l'organe de contrôle compétent dans le domaine des affaires relatives aux femmes. En outre, elle remplit les fonctions d'instance générale de surveillance et de contrôle de la mise en œuvre de la Charte philippine des droits des femmes et des règlements d'application y relatifs. En sa qualité d'organe de surveillance de l'application de ladite Charte, elle dirige la mise au point des rapports concernant le respect des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

² Rapport sur le développement humain 2019. Les inégalités de développement humain au XXI^e siècle. Note d'information pour les pays sur le Rapport sur le développement humain 2019 : Philippines.

³ L'IDG est calculé pour 166 pays. Il mesure les inégalités de genre dans la réalisation des trois dimensions fondamentales du développement humain : la santé (mesurée en fonction de l'espérance de vie des femmes et des hommes à la naissance), l'éducation (mesurée en fonction du nombre prévu d'années de scolarisation des enfants et du nombre moyen d'années de formation des adultes de 25 ans et plus, ventilé par genre) et la maîtrise des ressources économiques (mesurée en fonction du revenu national brut (RNB) estimé par habitant, ventilé par genre). Les pays qui relèvent du groupe 1 s'approchent le plus de la parité des genres tandis que ceux qui appartiennent au groupe 5 en sont les plus éloignés (en d'autres termes, ces pays présentent les disparités de genre les plus importantes).

⁴ L'IIG peut témoigner d'un recul du développement humain du fait de l'inégalité des résultats concernant les femmes et les hommes enregistrés dans les trois dimensions de cet indice que sont la santé reproductive, l'autonomisation et l'activité économique. La santé reproductive est

3. Rodrigo R. Duterte est devenu président à l'issue des élections nationales de 2016 et son gouvernement a aligné ses grandes orientations sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme philippin à l'horizon 2040, intitulé « AmBisyon Natin 2040 ». Le Programme socioéconomique philippin s'appuie sur le développement humain en vue d'améliorer le développement du capital humain, comme prévu dans le Plan national de développement pour la période 2017-2022. Ces orientations générales sont le fondement du Plan relatif à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes pour la période 2019-2025, qui est le manuel et principal ouvrage de référence des pouvoirs publics pour ce qui est d'élaborer des programmes, plans et budgets dans les domaines du genre et du développement et d'adopter des mesures stratégiques qui favorisent la mise en œuvre des engagements pris par les Philippines sur le plan international en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, y compris ceux pris dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et sur l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre, du Programme d'action de Beijing et d'autres résolutions de l'ONU, parmi lesquelles figurent celle relative aux objectifs de développement durable et en particulier à l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes, et les déclarations et plans d'action applicables faits dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

4. Pendant la période à l'examen, plusieurs lois ont été promulguées en faveur de l'égalité des genres et de l'équité de genre et d'une meilleure protection contre la violence fondée sur le genre, conformément à la Charte philippine des droits des femmes. Il s'agit par exemple de la loi portant le congé de maternité à 105 jours et de celle concernant les espaces sûrs. On dénombre parmi d'autres lois qui appuient l'inclusion sociale et qui intègrent la dimension de genre la loi relative à la couverture sanitaire universelle, la Charte en faveur des pauvres, la loi concernant l'accès universel à un enseignement tertiaire de qualité et la loi organique du Bangsamoro (voir annexe A).

5. Au cours de la période considérée, l'État a renforcé son soutien aux mesures visant expressément la prise en charge et les droits humains des femmes, en particulier le droit des femmes à la santé reproductive. Le Programme socioéconomique philippin intitulé « 0 – 10 » (un programme portant sur dix points) prévoit de renforcer la mise en œuvre de la loi relative à la procréation responsable et à la santé reproductive. La création de ce dispositif a été précédée par la publication du décret n° 12 (série de 2017) concernant la concrétisation durable de l'objectif de subvenir à tous les besoins en matière de planification familiale moderne au moyen de l'application stricte de la loi relative à la procréation responsable et à la santé reproductive.

6. En outre, la loi relative à la couverture sanitaire universelle est un texte novateur conforme au principe d'inclusion, en accord avec le programme mondial portant sur les objectifs de développement durable. Elle prévoit d'élargir et d'améliorer l'accès des femmes et des filles, y compris les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes appartenant à des peuples autochtones, à des services de santé complets. Par ailleurs, la loi d'orientation philippine concernant le VIH et le sida contribue pour une large part à mettre le dépistage du VIH davantage à la portée des adolescents.

7. La promulgation de la loi organique du Bangsamoro s'inscrit dans le cadre du Programme prioritaire de l'État sur la promotion de la paix et de l'ordre public. En

mesurée par les taux de mortalité maternelle et de natalité chez les adolescentes, l'autonomisation par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes et l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur en fonction du genre, et l'activité économique par le taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail.

plus de prévoir la création d'une instance politique autonome, en l'occurrence la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman⁵, cette loi fait date dans la participation des femmes à la vie politique et à la gestion des affaires publiques. Elle est étayée par le Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité pour la période 2017-2022⁶, lequel constitue un cadre plus large pour améliorer la situation des femmes en temps de conflit armé et prendre en considération leurs contributions à la transformation des conflits.

8. Un vaste éventail de programmes appuient les femmes et les filles en milieu rural au moyen d'initiatives renforcées en matière de moyens de subsistance et de dispositifs d'élaboration de machines et de technologies adaptées aux femmes. De nouvelles méthodes d'apprentissage s'offrent aux personnes pauvres et marginalisées, y compris les filles déscolarisées en raison de grossesses précoces.

9. Le Plan national d'action face aux changements climatiques pour la période 2011-2028 et le Plan national de réduction et de gestion des risques de catastrophes pour la période 2020-2030 sont renforcés de sorte qu'ils tiennent mieux compte du genre, qu'ils s'appuient davantage sur les droits et qu'ils accroissent la résilience des secteurs vulnérables face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

10. Pendant la période examinée, l'État a redoublé d'efforts pour lutter contre les nouvelles formes de violence transnationales à l'égard des femmes, tels que les actes commis sur des plateformes en ligne et la traite des êtres humains au-delà des frontières des États et des territoires. Il a dirigé l'élaboration et l'approbation de la Convention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Il s'est fait le champion de l'établissement et de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et est l'auteur principal de deux résolutions biennales des Nations Unies portant sur la traite des femmes et des filles et sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes. En outre, il a conduit l'adoption, en 2017, du Consensus de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants. De surcroît, il dispose de programmes à l'appui de l'Alliance mondiale « WeProtect », qui vise à mettre fin aux abus sexuels en ligne sur enfants. Enfin, l'État est resté classé dans la catégorie 1 dans le « Trafficking in Persons Report » publié par le Département d'État des États-Unis.

⁵ La Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman remplace la Région autonome en Mindanao musulman.

⁶ Ce plan d'action, dont la première version a vu le jour en 2010, contribue à la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité, en particulier pour ce qui est d'accroître la participation des femmes aux processus de paix et de lutter contre les violences sexuelles à l'égard des femmes pendant les conflits armés. En outre, il vise à soutenir diverses initiatives permettant aux femmes de renforcer l'autonomie d'autres femmes, à souligner l'intersectionnalité du genre, de l'ethnie et de la religion, et à rallier davantage de soutiens en faveur de la paix et de la transformation des conflits de manière que les femmes participent à toutes les étapes du processus de paix.

II. Principaux faits nouveaux relatifs aux observations finales et recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur le rapport valant septième et huitième rapports périodiques des Philippines

A. État de la Convention dans l'ordre juridique national

11. La Constitution philippine contient une clause d'incorporation, qui exige que les principes généralement admis de droit international fassent partie du droit interne. L'État souscrit à la règle *pacta sunt servanda*, qui veut que les accords internationaux doivent être exécutés de bonne foi et qu'un engagement au titre d'un traité n'est pas une simple obligation morale mais une obligation juridiquement contraignante pour les parties⁷. Par conséquent, les juridictions philippines peuvent appliquer le droit international pour régler les différends internes. Cependant, en cas d'incompatibilité entre le droit international et le droit interne, la Cour suprême a précisé qu'il convenait avant tout de s'employer à harmoniser ces deux types de législation afin de donner effet à l'une et à l'autre, car il convient de présumer que le droit interne a été adopté compte dûment tenu des principes généralement admis de droit international, en application de la clause d'incorporation. Néanmoins, la jurisprudence prévoit qu'en cas d'incompatibilité irrémédiable, le droit interne prime. L'intégration du droit international dans le droit interne ne signifie pas que le premier prime le second. Le principe de l'incorporation veut que les règles du droit international soient égales et non supérieures aux dispositions législatives nationales. Ainsi, la loi postérieure prévaut sur la loi antérieure, un traité peut abroger un règlement et un règlement peut abroger un traité. Quand un traité et un règlement sont également applicables, le traité prime le règlement s'il est le plus récent et le règlement prime le traité s'il est le plus récent.

B. Harmonisation de la législation nationale avec la Convention et la Charte philippine des droits des femmes

12. L'État continue de renforcer son Programme législatif prioritaire pour les femmes, qui comprend des mesures prioritaires qui harmoniseront la législation existante avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Charte philippine des droits des femmes. Par l'intermédiaire de la Commission philippine de la condition de la femme, il intervient par anticipation auprès des législateurs et des dirigeants pour soutenir et promouvoir ce programme. La Commission philippine de la condition de la femme a mené des dialogues constructifs pour obtenir des soutiens en faveur du programme, en soulignant la conformité de celui-ci avec les observations finales et recommandations formulées par le Comité au sujet du rapport unique valant septième et huitième rapports périodiques des Philippines. Elle assure une coordination rigoureuse avec les comités concernés des deux chambres du Congrès afin de contrôler et de faire avancer le Programme législatif prioritaire pour les femmes et d'autres projets de loi relatifs au genre.

13. La Commission philippine de la condition de la femme collabore étroitement avec les organisations de la société civile pour pousser les législateurs à appuyer les projets de loi relatifs à la protection et aux droits des femmes, y compris ceux inscrits dans le Programme législatif prioritaire pour les femmes. En partenariat avec des

⁷ *Tañada c. Angara*, 338 Phil. 546, 591-592 (1997).

femmes et d'autres groupes de soutien, elle participe activement aux préparatifs des projets de loi.

14. Deux des propositions à l'intention du 17^e Congrès contenues dans le Programme législatif prioritaire pour les femmes ont été promues avec succès au Congrès et ont donné naissance à deux lois phares, à savoir la loi portant le congé de maternité à 105 jours et la loi concernant les espaces sûrs. Les propositions législatives restantes constituent le Programme législatif prioritaire pour les femmes destiné au 18^e Congrès. L'examen prioritaire de certains projets de lois, par exemple ceux portant modification du Code de la famille et de la loi contre le viol, a été approuvé par les services chargés du développement humain et de la lutte contre la pauvreté, qui relèvent du bureau de liaison législatif présidentiel. Dans le même ordre d'idées, les propositions de modification de la loi contre le viol sont appuyées par les organes exécutifs⁸. Des renseignements actualisés concernant l'état d'avancement du programme proposé aux 16^e, 17^e et 18^e Congrès figurent à l'Annexe B.

C. Accès à la justice

Réparations accordées à Karen Vertido et à R

15. L'État a présenté un aperçu des mesures nécessaires pour faire suite aux recommandations formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans sa communication n° 18/2008. Pendant le 17^e Congrès, certains législateurs de la Chambre des représentants ont proposé une résolution dans laquelle les pouvoirs publics étaient instamment priés de venir en aide à Karen Vertido, en application des recommandations formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

16. Les organismes concernés agissent de concert pour que Karen Vertido et R. reçoivent des aides adaptées et que leur cas soit traité correctement. Les recommandations formulées concernant le cas de R. ont favorisé l'adoption de la loi philippine relative à la langue des signes, qui exige des tribunaux qu'ils donnent accès à des services professionnels d'interprétation en langue des signes dans le cadre de toutes les procédures concernant des personnes sourdes.

17. L'État collabore avec les instances concernées en ce qui concerne les recommandations faites par le Comité dans la communication n° 34/2011.

Faire en sorte que l'appareil judiciaire ne soit pas discriminatoire à l'égard des femmes et soit accessible aux femmes exposées à des formes de discrimination croisée

18. La Constitution de 1987 garantit l'égalité de toutes les personnes devant la loi. Au titre de la clause d'égalité de protection de la loi, tous les citoyens sont égaux aux yeux de la loi. Cette clause, associée aux lois existantes en ce qui concerne la protection des femmes et des enfants, garantit aux femmes qu'elles peuvent accéder à la justice sans craindre d'être victimes de discrimination.

19. En plus de faire que l'appareil judiciaire ne soit pas discriminatoire et soit accessible aux femmes, en particulier à celles qui sont exposées à des formes de discrimination croisée, l'État, par l'intermédiaire de la Cour suprême et du Ministère

⁸ On dénombre parmi ces organes la Commission philippine de la condition de la femme, le Ministère de la justice, le Conseil de la protection de l'enfance, la Police nationale philippine et le Parquet.

de la justice, renforce les capacités des juges, du personnel juridique et non juridique⁹, des enquêteurs des services d'application des lois et des représentants des administrations nationales et des organisations de la société civile concernées, de sorte que ces acteurs tiennent compte du genre, soient plus compétents dans les affaires de violence à l'égard des femmes, y compris pour ce qui est d'interagir avec des victimes et des témoins qui sont des femmes ou des enfants, et mettent en œuvre des mesures de lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que des lois et des procédures relatives aux faits de violence fondée sur le genre, aux enquêtes et aux poursuites engagées dans les affaires relatives au genre (voir annexes C.1 et C.2). En 2018, la Cour suprême a dirigé un atelier de planification national relatif à la lutte contre les atteintes liées au genre. Cette activité a été l'occasion de renforcer les capacités des acteurs internes et externes du système judiciaire en matière de prise en compte des questions de genre. En outre, il convient de noter que l'État a mis au point un système inclusif qui permettra d'ici 2021 de produire des données concernant les faits dans lesquels sont impliqués des femmes, des enfants, des personnes âgées, des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, des personnes handicapées et des personnes appartenant à des peuples autochtones¹⁰.

20. Conformément à l'engagement qu'il a pris au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'État a publié un document d'orientation concernant la possibilité qu'ont les femmes sourdes de bénéficier de services d'interprétation en langue des signes quand elles accèdent à la justice et à des voies de recours. Par l'intermédiaire du Conseil national pour les questions liées au handicap, des fonds supplémentaires ont été octroyés à l'appui de la fourniture de services d'interprétation en langue des signes aux femmes et aux filles sourdes. Une séance d'orientation qui a rassemblé des avocats généraux et des procureurs a eu lieu à ce sujet. Des cours de formation à la prise en compte du handicap ont été dispensés aux intervenants et aux acteurs de première ligne d'administrations nationales, d'entités privées, d'entreprises et d'hôpitaux¹¹. Les services juridiques proposés dans les bureaux régionaux du Parquet ont été rendus plus accessibles aux personnes handicapées, afin que les requêtes recevables déposées par des personnes handicapées, y compris des femmes, puissent être examinées dans ces structures. En tant que membre du sous-comité pour l'accès à la justice et la lutte contre la discrimination, la Police nationale philippine veille à ce que les femmes et les filles handicapées soient traitées dans des conditions d'égalité dans ses centres de protection des femmes et des enfants.

Initiatives entreprises pour faire en sorte que les décisions de justice soient davantage conformes à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

21. Pour que les décisions de justice soient davantage conformes à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'État encourage les administrations nationales, y compris les instances judiciaires, à tenir compte du genre dans l'accomplissement de leur mandat. Des mesures sont prises pour que les administrations prennent davantage en considération les questions de genre, y compris pour donner aux personnes qui jouent un rôle essentiel dans la

⁹ Y compris le personnel judiciaire, les greffiers et les interprètes, les procureurs, les avocats généraux et les travailleurs sociaux judiciaires.

¹⁰ Cour Suprême, exercice budgétaire 2018, « Gender and Development Accomplishment Report ».

¹¹ Les participants aux cours de formation à la prise en compte du handicap ont été initiés aux lois relatives au handicap et aux règles de politesse élémentaires envers les personnes handicapées et ont appris à s'exprimer correctement quand ils désignent des personnes handicapées, y compris des femmes. En outre, ces activités ont doté les acteurs de première ligne des compétences et des savoirs nécessaires pour aider correctement les personnes handicapées.

réalisation des missions d'une administration les moyens de s'acquitter de leurs tâches. En particulier, le personnel¹² de l'appareil judiciaire est formé à la prise en compte des questions de genre, à la Charte philippine des droits des femmes et aux lois et procédures relatives à la violence fondée sur le genre.

22. L'État a commencé également à harmoniser les systèmes judiciaires coutumier et autochtone avec la Convention. En novembre 2019, une table ronde¹³ s'est tenue au sujet de l'intégration d'un module concernant les traditions des peuples autochtones dans le cursus de formation des juges. Des mécanismes de traitement des plaintes visant des fonctionnaires ont été mis en place, compte tenu des règles de preuve et du droit coutumier des communautés culturelles autochtones et des peuples autochtones, en application de la loi relative aux droits des peuples autochtones.

23. En outre, le Code musulman des personnes est en cours d'harmonisation avec la Convention, en particulier en ce qui concerne le mariage d'enfants. Plusieurs projets de loi ont été déposés en vue d'interdire ce type de mariage et de le déclarer illégal. La promulgation de ces textes entraînerait la modification du Code musulman des personnes. Ces projets de loi ont été déposés entre autres pour faire suite à une nouvelle fatwa concernant le modèle de la famille musulmane publiée en novembre 2015 par le Dar-al-ifta du Bangsamoro, dans laquelle sont précisés certains points au sujet du mariage d'enfants et du mariage précoce. En outre, le Code du genre et du développement de l'ancienne Région autonome en Mindanao musulman contenait des dispositions à l'encontre du mariage d'enfants.

24. La Commission des femmes du Bangsamoro¹⁴ s'apprête à procéder à un examen juridique du Code musulman des personnes. En outre, le projet de Code du genre et du développement de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman contient des dispositions qui visent à décourager le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé.

Évaluation de l'adaptabilité et de l'efficacité des bureaux de protection des femmes et des enfants ouverts dans les postes de police

25. Conformément aux dispositions contenues dans la loi de 2004 contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants et dans la loi élargie de 2012 contre la traite des êtres humains, l'État a instauré des conseils interinstitutions compétents en matière de violence à l'égard des femmes et de leurs enfants et de lutte contre la traite des êtres humains. En 2010, il a publié une circulaire conjointe¹⁵ portant création de comités locaux de lutte contre la traite et la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants, conformément aux lois applicables¹⁶. En 2019, 70 % des provinces, 88 % des villes et 83 % des municipalités disposaient d'un comité de lutte contre la traite et la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants. 92,85 % des villages (appelés *barangay*), soit 38 824 sur 42 045, comptaient un service de lutte contre la violence à l'égard des femmes, où les cas de violence à l'égard des femmes sont traités compte tenu des questions de genre.

26. Les organismes membres des conseils interinstitutions compétents en matière de violence à l'égard des femmes et de leurs enfants et de lutte contre la traite

¹² Y compris les juges, le personnel judiciaire, les procureurs et les enquêteurs juridiques.

¹³ Cette activité a été organisée par la Commission nationale chargée des peuples autochtones et la Cour suprême.

¹⁴ La Commission des femmes du Bangsamoro a été créée par le Gouvernement du Bangsamoro en application de la loi organique de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman.

¹⁵ Signée par le Ministère de l'intérieur et de l'administration locale, le Ministère de la protection sociale et du développement et le Ministère de la justice.

¹⁶ Conformément aux dispositions de la loi contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants et de la loi élargie contre la traite des êtres humains.

s'accordent pour proposer des programmes et des services aux femmes, y compris aux femmes handicapées. Par l'intermédiaire de ses homologues à l'échelle locale, le Ministère de la protection sociale et du développement offre des services psychosociaux aux femmes victimes de violence fondée sur le genre. Les affaires de violence fondée sur le genre sont renvoyées devant les institutions compétentes, telles que la Police nationale philippine et le Parquet. Pour faire face à la violence fondée sur le genre, les unités de protection des femmes et des enfants¹⁷, placées sous la direction du Ministère de la santé, constatent, enregistrent et signalent les faits de violence et en saisissent les instances compétentes. À l'heure actuelle, le pays compte 115 unités de protection des femmes et des enfants dotées d'effectifs qualifiés.

27. En 2017, l'État, en application de la circulaire n° 2017-114 du Ministère de l'intérieur et de l'administration locale, a commencé à évaluer l'adaptabilité des services de lutte contre la violence à l'égard des femmes proposés dans les *barangay*. Sur l'ensemble des services en place dans quelque 38 824 *barangay*, 19 % offrent un niveau de protection idéal, 53 % un niveau de protection élevé, 22 % un niveau de protection perfectible et 5 % un niveau de protection élémentaire¹⁸.

28. La Police nationale philippine, par l'intermédiaire des bureaux de protection des femmes et des enfants qu'elle a ouverts dans tous les commissariats de police et districts de police communautaires du pays, offre une assistance aux femmes et aux enfants victimes de violences. L'évaluation de l'adaptabilité des services policiers de lutte contre la violence à l'égard des femmes aura lieu en 2022 au moyen des outils d'évaluation et de normes de rendement pour les services chargés de lutter contre les violences faites aux femmes aux Philippines.

29. La Commission des droits humains est chargée, entre autres, d'apporter une assistance judiciaire, juridique et financière dans les affaires d'atteinte aux droits humains des femmes et des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. En 2019, sur décision de ses bureaux régionaux, la Commission réunie en assemblée plénière a approuvé l'augmentation du niveau d'aide financière accordée aux personnes victimes et rescapées d'atteintes à leurs droits humains, y compris une augmentation de l'assistance financière destinée aux femmes rescapées de violence sexuelle et d'autres formes de violence.

D. Mécanisme national de promotion des femmes

30. L'État a pris des mesures pour renforcer la Commission philippine de la condition de la femme, afin de permettre à celle-ci de s'acquitter plus efficacement des responsabilités qui lui reviennent en tant qu'autorité chargée d'examiner les affaires relatives aux femmes et de favoriser l'intégration des questions de genre aux Philippines.

¹⁷ Des services de prise en charge sanitaire en établissement des victimes de la violence fondée sur le genre.

¹⁸ Il ressort du rapport d'évaluation publié en 2019 par le Ministère de l'intérieur et de l'administration locale que 38 824 des 42 045 *barangay* (soit 92 %) ont ouvert leurs propres services de lutte contre la violence à l'égard des femmes, soit une augmentation par rapport au nombre de 29 929 (soit 71 %) enregistré en 2018. Sur l'ensemble des services en place dans quelque 38 824 *barangay* évalués, 7 553 (soit 19 %) offrent un niveau de protection idéal, 20 739 (soit 53 %) un niveau de protection élevé, 8 677 (soit 22 %) un niveau de protection perfectible et seulement 1 855 (soit 5 %) un niveau de protection élémentaire. En 2018, sur l'ensemble des services en place dans quelque 29 929 *barangay*, seulement 5 197 (soit 17 %) offraient un niveau de protection idéal, 16 490 (soit 55 %) un niveau de protection élevé, 6 708 (soit 22 %) un niveau de protection perfectible et 1 534 (soit 5 %) un niveau de protection élémentaire.

31. En juin 2016, en application du chapitre 38 de la Charte philippine des droits des femmes, le Ministère du budget et de la gestion a accepté les modifications de l'organisation et des effectifs de la Commission philippine de la condition de la femme en vue de la mise en œuvre du programme intitulé *Accelerating the Implementation of the MagnaCarta of Women for Inclusive Development and Empowerment* (accélérer la mise en œuvre de la Charte philippine des droits des femmes au service du développement inclusif et de l'autonomisation), qui a débouché sur la création de la Division sectorielle de la coordination et de 21 postes de fonctionnaires supplémentaires à la Commission. Dans le cadre du programme susmentionné, la Commission a reçu le soutien budgétaire nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions de mécanisme national de promotion de l'égalité des genres.

32. On dénombre parmi les programmes et initiatives mis en œuvre par la Commission philippine de la condition de la femme pendant la période à l'examen : a) l'élaboration du Plan national pour l'égalité des genre et des activités de suivi et d'évaluation, les documents connexes comprenant des travaux de recherche et d'étude au sujet des affaires relatives aux femmes et au genre ; b) la création de mécanismes employés pour élargir la portée des actions de la Commission philippine de la condition de la femme aux niveaux national et local ; c) des partenariats avec diverses parties prenantes en vue de renforcer l'intégration des questions de genre dans les secteurs prioritaires et d) l'installation de l'infrastructure informatique de la Commission philippine de la condition de la femme, afin de d'améliorer la prestation de services relatifs au genre et au développement (voir annexe D).

33. En vue de renforcer et de consolider le mandat de la Commission philippine de la condition de la femme, un projet de décret portant création de cinq bureaux régionaux rattachés à la Commission et reclassement du poste du président de la Commission à la classe de secrétaire adjoint est à l'examen.

E. Institution nationale des droits de l'homme

34. La Commission des droits humains, en tant que médiateur pour les questions de genre et de développement, a créé le Centre pour l'égalité des genres et les droits des femmes¹⁹. En 2016, elle a adopté des directives de médiation en matière de genre, dans lesquelles sont énumérées les normes qui encadrent les recours en cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Ces dispositifs complètent les directives et procédures applicables aux enquêtes sur les violations des droits humains et le manuel d'enquête et de gestion des affaires et accroissent le rôle et les fonctions de la Commission de sorte que celle-ci s'assure que les administrations nationales respectent la Charte philippine des droits des femmes et d'autres lois relatives aux femmes.

35. Les plaintes relatives aux femmes et aux lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes sont reçues par l'intermédiaire des 16 bureaux régionaux de la Commission des droits humains. Lorsqu'elle reçoit des plaintes ou qu'elle est informée de violations *ipso facto* de la Charte philippine des droits des femmes ou d'autres lois relatives aux femmes qui ont trait à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à d'autres traités relatifs aux droits humains, la Commission procède à des missions d'établissement des faits. Les requérants reçoivent une assistance juridique pour engager des procédures contre

¹⁹ Le Centre pour l'égalité des genres et les droits des femmes est responsable au premier chef de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et d'activités relatifs à la promotion et à la protection des droits humains des femmes.

les personnes physiques ou morales qui portent atteinte aux dispositions de la Charte philippine des droits des femmes.

36. Les résolutions que la Commission des droits humains adopte à l'intention des administrations nationales concernées à l'issue de ses missions d'établissement des faits ont valeur de recommandations, mais l'assistance juridique qu'elle a fournie dans les cas de violations des dispositions de la Charte philippine des droits des femmes a produit d'importants résultats (voir annexe E).

F. Mesures temporaires spéciales

37. L'État a mis en place des mesures temporaires spéciales pour remédier aux obstacles à la pleine participation des femmes à la conduite des affaires publiques, à la vie de la société civile, aux programmes de bourses, aux cours de formation et à d'autres mécanismes de développement. Le Programme législatif prioritaire pour les femmes élaboré par la Commission philippine de la condition de la femme à l'intention du 18^e Congrès prévoit qu'une loi relative à la participation et à la représentation politiques des femmes sera adoptée pour appuyer l'instauration d'un système de quota par genre et d'autres mesures temporaires spéciales à titre de mesures positives qui égaliseraient le terrain et donneraient aux femmes la possibilité de se présenter à une fonction publique dans des conditions d'égalité. La loi organique du Bangsamoro va dans le même sens, car elle garantit un siège sectoriel du Parlement du Bangsamoro aux femmes, aux jeunes, aux chefs traditionnels et aux ouléma.

38. Même si la législation philippine ne prévoit aucun quota par genre, l'État a adopté des politiques d'encouragement qui favorisent la participation des femmes aux élections. On dénombre parmi ces textes les résolutions n° 10488²⁰ et n° 10514²¹ de la Commission électorale, la première portant interdiction des documents de campagne ou des documents d'information électoraux qui enfreignent la Charte philippine des droits des femmes et la seconde favorisant les partis politiques qui sont dotés d'un programme en faveur des femmes et qui encouragent l'intégration des femmes dans leur hiérarchie, leurs structures directrices internes, leurs procédures de nomination et leurs procédures électorales. (voir annexe F.1 concernant les autres mesures destinées à accroître la participation des femmes aux élections).

39. En outre, l'État a donné un cadre officiel aux orientations qui encouragent l'administration publique à se fonder sur les compétences pour recruter, promouvoir, nommer et sélectionner des candidats à l'apprentissage et à la formation, afin d'égaliser les règles du jeu pour les femmes et les hommes. On retrouve ces mesures dans les règles de fonctionnement de la Commission de la fonction publique telles que les dispositions renforcées relatives au recrutement, à la promotion et à l'affectation axés sur les compétences, le système de gestion de l'apprentissage et du développement axés sur les compétences et les règles générales qui encadrent les nominations et les autres démarches qui incombent aux ressources humaines. En outre, la Commission de la fonction publique a publié des résolutions pour encourager les femmes musulmanes, ainsi que les femmes qui appartiennent à des groupes marginalisés, telles que les femmes handicapées, enceintes et âgées, à participer à la fonction publique (voir annexe F.2 relative aux règles à l'appui des femmes dans la fonction publique). En mai 2019, les Philippines comptaient 1 728 641 fonctionnaires, dont 879 524 femmes (50,88 %) et 849 117 hommes (49,12 %). Dans la fonction

²⁰ Adoptée le 30 janvier 2019. La résolution interdit l'impression, la publication, l'affichage et la distribution de documents de campagne ou de documents d'information électoraux qui sont discriminatoires à l'égard du genre, obscènes ou contraires à la Charte philippine des droits des femmes.

²¹ Adoptée le 25 mars 2019.

publique de carrière, les femmes figurent en tête des postes de deuxième échelon (57,59 %), tandis que les hommes sont majoritaires aux postes de premier échelon (64,65 %), par exemple dans les services de secrétariat et de gardiennage. 7 920 fonctionnaires sont des personnes handicapées et 41 671 appartiennent à des peuples autochtones²².

40. Tandis que les femmes occupent 42 % des emplois de troisième échelon, le plus élevé (voir annexe F.3), l'État, par l'intermédiaire du Conseil de la haute fonction publique, veille à l'impartialité des procédures de recrutement et de promotion aux postes de troisième échelon. Afin que les nominations et promotions des hauts fonctionnaires soient fondées sur le mérite et les aptitudes, le Conseil de la haute fonction publique emploie une procédure de sélection en quatre étapes conçue pour constituer une équipe solide de fonctionnaires de carrière triés sur le volet qui privilégient le développement et qui fourniront des services efficaces et fiables.

41. En parallèle, sur la période 2015-2022, la part des femmes dans les conseils de développement régionaux oscille entre 24 % et 41 %.

Établissement d'un mécanisme permettant de contrôler les conséquences des mesures temporaires spéciales

42. La mise en œuvre des mesures temporaires spéciales est suivie par les organismes compétents, qui font rapport à la Commission philippine de la condition de la femme. Grâce à la Commission et aux constantes activités de renforcement des capacités propres à chaque secteur, les organismes concernés prennent connaissance des questions relatives au genre qui se posent dans leur ressort. Ils sont encouragés à officialiser les politiques et systèmes qui serviront de mesures temporaires spéciales pour offrir à chacun les mêmes possibilités.

G. Stéréotypes et pratiques préjudiciables

Stéréotypes persistants concernant les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes

43. Le Plan national relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes pour la période 2019-2025 contient un chapitre consacré à la transformation des normes et de la culture concernant le genre, qui prévoit des stratégies destinées à aider les parties prenantes à élaborer des programmes et des mesures visant à déconstruire les stéréotypes liés au genre et à transformer les normes et la culture concernant le genre en vue de parvenir à l'avènement d'une société qui tient davantage compte de cette notion. Ce chapitre met en avant l'idée que l'ensemble de la société doit se mobiliser, y compris la famille, le milieu scolaire, les instances religieuses, les médias, les organisations de la société civile et le secteur privé, pour transformer les normes et la culture concernant le genre qui sont discriminatoires et construire un environnement propice à la création d'une culture favorable à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

44. Les campagnes annuelles, telles que le mois national de la femme et la campagne de 18 jours visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes, sont les principaux dispositifs dont se sert l'État pour sensibiliser la population aux questions relatives au genre et changer la façon dont les femmes sont perçues selon la tradition. Les organismes publics et le secteur privé mènent des activités pour

²² Recensement au 31 mai 2019 des fonctionnaires de carrière et des fonctionnaires recrutés pour une durée déterminée. Contribution de la Commission de la fonction publique au neuvième rapport périodique soumis en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

favoriser la participation du public et appuyer les mesures visant à répondre aux questions relatives au genre.

45. Étant donné qu'elles sont chargées d'éduquer et de soutenir les jeunes, les institutions chargées de l'enseignement²³ ont pris des mesures pour sensibiliser les étudiants à la discrimination fondée sur le genre et à l'inégalité de traitement dont font l'objet les femmes. Grâce à des programmes de bourses d'enseignement tertiaire, des femmes ont pu s'inscrire dans des cursus majoritairement suivis par des hommes. Les établissements d'enseignement, tels que les universités et les établissements d'enseignement supérieur publics, mènent des activités de renforcement des capacités pour mieux faire connaître les questions de genre, y compris au profit des personnes parmi les étudiants et les membres et le personnel universitaires qui ont une orientation sexuelle, une identité de genre et une expression du genre différente.

46. Par ailleurs, l'État fait participer des hommes aux activités de promotion et de protection des femmes au moyen de programmes tels que « MR GAD », un plan axé sur la responsabilité des hommes en matière de genre et de développement²⁴, *Kalalakingang Tapat sa Responsibilidad at Obligasyon sa Pamilya* (KATROPA)²⁵, un dispositif destiné à encourager les hommes à s'acquitter de leurs responsabilités et obligations familiales, et le Programme ERPAT, en faveur de l'autonomisation et du renforcement des capacités des pères²⁶, et de mesures d'appui à l'initiative HeforShe. Le Programme ERPAT est intégré au Programme de transfert monétaire assorti de conditions, dont un des modules relatifs au développement de la famille inculque aux bénéficiaires qui sont des parents la notion de responsabilité partagée dans la prise en charge des enfants. Il ressort de l'évaluation des résultats comportementaux et sociaux produits par ledit programme de transfert monétaire que les modules relatifs à la parentalité, à la discipline et au règlement des différends familiaux ont fait forte

²³ La Commission pour l'enseignement supérieur, le Ministère de l'éducation et l'Office de l'enseignement technique et du perfectionnement.

²⁴ Au départ, le Programme MR GAD était une initiative de recherche et d'intervention concernant les hommes philippins et la violence domestique lancée par Health Management and Research Group Foundation à Davao. Avec le temps, il s'est mué en une bonne pratique qui visait à rendre les populations pilotes plus soucieuses du genre et des préoccupations des hommes et des garçons en matière de santé reproductive. Les interventions consistaient à organiser des discussions de groupes entre hommes mariés issus de zones urbaines et rurales. Le programme est géré et mis en œuvre par des défenseurs qui croient à l'égalité des genres et qui pensent qu'il convient de promouvoir cette égalité avant tout auprès des hommes et des garçons des *barangay*. Divers moyens de promotion sont employés dans le cadre du projet, y compris des discussions entre hommes, des services de conseil, des prestations d'assistance médicale et juridique et l'adoption et le soutien de politiques et d'ordonnances relatives au genre. Toutes ces initiatives ont amené les hommes à changer délibérément leur mentalité et leur comportement. (Disponible à l'adresse suivante : <http://popcom.gov.ph/gender-and-development-gad/>).

²⁵ Le Plan axé sur la responsabilité des hommes en matière de genre et de développement vise à changer les hommes pour en faire des personnes, des parents et des partenaires responsables au service du développement de leur famille et de leur communauté. Il est porteur d'une conception novatrice du rôle et de la responsabilité des hommes dans la société et place l'accent sur leur capacité d'être responsables de leurs décisions et de défendre leur santé et celle de leur famille, la planification familiale, la bonne santé et la sécurité de leur femme ou de leur partenaire pendant la grossesse, et leur participation active au développement de la société. Chaque participant a contribué de manière inventive à définir le véritable rôle de l'homme, qui consisterait à défendre le changement dans sa propre famille, chez ses semblables et dans l'ensemble de sa communauté. (Disponible à l'adresse suivante : <http://popcom.gov.ph/gender-and-development-gad/>).

²⁶ Le programme ERPA vise à échanger avec les pères à propos du changement de leur rôle de chef de famille et à mieux leur faire comprendre les besoins des garçons et des filles.

impression sur les familles qui participent au Programme-relais familial *Pantawid Pamilyang Pilipino Program*²⁷.

Inciter les médias à promouvoir l'égalité des genres

47. En 2017, le Comité chargé des médias et de l'égalité des genres a collaboré avec des organes de presse, le milieu universitaire et des organisations de la société civile pour élaborer le manuel des médias inclusifs, qui explique comment les normes relatives à l'égalité des genres peuvent être appliquées dans les reportages et dans la représentation des femmes dans les médias, y compris au moyen d'outils d'évaluation et d'orientations conçus pour éviter les discours sexistes, de sorte à garantir l'inclusivité des produits médiatiques. Afin de promouvoir l'équité de genre dans les médias, les professionnels des médias et les fonctionnaires spécialistes de l'information ont bénéficié d'activités de sensibilisation aux questions de genre et de séminaires d'orientation relatifs au manuel²⁸.

48. Afin de lutter contre la pornographie mettant en scène des femmes et des enfants, les organismes de régulation des médias²⁹ saisissent les matériels pornographiques et suspendent les programmes télévisés dans lesquels les femmes sont présentées comme des objets sexuels. Les responsables de ces programmes doivent suivre des séminaires sur la prise en compte des questions de genre.

49. Des campagnes d'information telles que *Matalinong Panonood* (téléspectateurs responsables) ont lieu en vue de mieux faire connaître les médias et d'encourager les spectateurs, en particulier les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées, à exercer leur sens critique. En parallèle, des campagnes d'éducation aux médias et à l'information en ligne destinées à prévenir les différentes formes de violence en ligne sont organisées. À l'occasion de l'émission radiophonique hebdomadaire *Tinig ng Kababaihan* (Les voix des femmes), des récits enthousiasmants d'autonomisation des femmes sont diffusés et le grand public est informé de l'action menée par les pouvoirs publics en vue de promouvoir l'égalité des genres et les droits humains des femmes. En 2018, l'État a collaboré avec une agence de publicité³⁰ pour élaborer une campagne radiophonique nationale contre les remarques suggestives en soulignant qu'elles constituaient une forme de harcèlement sexuel.

Application intégrale des recommandations formulées par la Commission des droits humains dans sa résolution relative à l'affaire n° 2016-078

50. L'État, par l'intermédiaire de la Commission philippine de la condition de la femme, a publié des déclarations³¹ dans lesquelles il condamne les plaisanteries à

²⁷ Source : Contribution du Ministère de la protection sociale et du développement au neuvième rapport périodique soumis en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, présentation concernant l'étude des résultats comportementaux et sociaux produits par le programme-relais familial *Pantawid Pamilyang Pilipino Program*.

²⁸ Contribution de l'Agence philippine de l'information au neuvième rapport périodique soumis en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

²⁹ Optical Media Board et le Conseil d'examen et de classification des films et des émissions télévisées.

³⁰ DDB Philippines.

³¹ « Rape is a heinous crime, not a laughing matter ». Site Web de la Commission philippine de la condition de la femme. 17 avril 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.pcw.gov.ph/article/rape-heinous-crime-not-laughing-matter> (consulté le 21 juillet 2020) ; Ryan Macasero (2019) « Women's commission slams officials who "perpetuate misogyny" ». Philippine Star. 7 janvier 2019. Disponible à l'adresse

propos du viol et exprime sa consternation vis-à-vis des agents publics qui font preuve de misogynie. La Commission a rappelé à la population que les abus ou les sévices sexuels, dont le viol, sont des infractions entraînant une action publique qui portent atteinte à la dignité humaine et qui ne devraient jamais être tournées en dérision dans le seul but de faire valoir un argument. En parallèle, l'antenne d'Aklan de Men Opposed to Violence Against Women Everywhere (MOVE)³² a publié une déclaration dans laquelle elle condamne les personnes qui banalisent le viol et d'autres formes de sévices à l'égard des femmes, des filles et des garçons. En outre, la Commission électorale s'est engagée à proposer un code de conduite des candidats et à réformer les règles électorales pour qu'elles mettent l'accent sur la prise en compte des questions de genre et sur l'égalité des genres.

51. Dans le même temps, le Ministère de l'éducation a publié l'ordonnance n° 32, s. 2017 relative à une politique d'enseignement élémentaire tenant compte des questions de genre, qui prévoit d'intégrer les notions d'égalité des genres, d'équité de genre, de prise en considération des questions de genre, de non-discrimination et de droits humains dans les dispositifs d'enseignement élémentaire. La Commission de l'enseignement supérieur a publié en 2015 le mémorandum n° 1 relatif à l'élaboration des politiques et des directives relatives au genre et au développement applicables à la Commission de l'enseignement supérieur et aux établissements d'enseignement supérieur, qui prévoit l'organisation de cours de sensibilisation aux questions de genre dans l'organisme et dans tous les établissements d'enseignement supérieur publics et privés, ainsi que l'emploi d'une langue inclusive.

52. L'État a adopté la loi concernant les espaces sûrs, qui élargit la portée de la loi de lutte contre le harcèlement sexuel de sorte qu'elle vise le harcèlement sexuel dans la rue, dans les espaces publics et en ligne. La loi prévoit que les auteurs de faits de harcèlement sexuel fondé sur le genre commis dans la rue et dans les espaces publics doivent suivre un séminaire de sensibilisation aux questions de genre dans le cadre des travaux d'intérêt général auxquels ils sont condamnés. En outre, elle fait obligation aux administrations locales, aux employeurs et aux établissements d'enseignement d'organiser au profit de leurs membres et de leurs clients des séminaires et des activités de renforcement des capacités consacrés à la lutte contre le harcèlement sexuel, ces initiatives pouvant être financées par le budget alloué aux affaires relatives au genre et au développement, comme énoncé dans la Circulaire conjointe n° 2012-01³³.

suivante : <https://www.philstar.com/headlines/2019/01/07/1883126/womens-commission-slams-officials-who-perpetuate-misogyny> (consulté le 20 juillet 2020).

³² Le groupe Men Opposed to Violence against Women Everywhere (MOVE) est composé d'hommes qui s'attachent à participer activement à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ses membres sont issus de divers horizons, y compris du secteur public, du secteur privé, du milieu universitaire et des organisations de la société civile. MOVE fédère et instruit des hommes venus de tout le pays qui abhorrent la violence à l'égard des femmes et sont prêts à tout mettre en œuvre pour mettre fin à ce phénomène. Des groupes placés sous l'égide de MOVE ont été constitués dans les provinces de Quezon, d'Aklan, de Sultan Kudarat, du Samar-Nord et du Leyte-Sud.

³³ Ladite circulaire a été signée par la Commission philippine de la condition de la femme, l'Autorité nationale en charge de l'économie et du développement et le Ministère du budget et de la gestion et instaure les directives applicables à l'élaboration des plans et budgets annuels en matière de genre et de développement et à l'élaboration des rapports d'activité en vue de la mise en œuvre de la Charte philippine des droits des femmes.

H. Violence à l'égard des femmes fondée sur le genre

Adoption d'une législation complète relative à la violence à l'égard des femmes

53. Le nombre de cas de violence à l'égard des femmes signalés à la Police nationale philippine a diminué (voir annexe G.1), mais il ressort de l'enquête démographique et sanitaire nationale menée en 2017 que 20 % des femmes devaient faire face à des violences émotionnelles, 14 % subissaient des violences physiques et 5 % étaient victimes de violences sexuelles commises par leur mari ou partenaire actuel ou le plus récent. En outre, des cas de violence à l'égard des femmes sont signalés à d'autres acteurs, tels que les services de lutte contre la violence à l'égard des femmes ouverts dans les *barangay*, le Bureau national des enquêtes, les unités de protection des femmes et des enfants, le Parquet et des organisations non gouvernementales. Actuellement, la Police nationale philippine est la seule instance qui produit des données nationales relatives à la violence à l'égard des femmes au moyen de son système bien établi de signalement et d'analyse de renseignements relatifs aux infractions. Néanmoins, l'État continue de lutter contre la violence à l'égard des femmes et d'autres formes de violence fondée sur le genre au moyen de plusieurs lois, politiques, programmes et services.

54. L'État exprime sa réserve concernant l'adoption d'une législation complète relative à la violence à l'égard des femmes étant donné que différentes lois portant sur diverses formes de violence sont déjà en place. Si une législation complète relative à la violence à l'égard des femmes était instaurée, un sujet extrêmement vaste serait traité par une seule loi. Les différentes formes de violence réprimées par le droit pénal philippin présentent des caractéristiques qui leur sont propres et chaque fait de violence est unique. De la même façon, les lois pénales qui sanctionnent la violence à l'égard des femmes prévoient des peines, des nuances et des voies de recours spéciales pour les parties lésées. Par conséquent, il convient que chaque forme de violence relève d'un instrument juridique à part.

Modification de la loi contre le viol

55. La modification de la loi de 1997 contre le viol figurait dans le Programme législatif prioritaire pour les femmes du 17^e Congrès et figure dans celui du 18^e Congrès. L'un des projets de dispositions qui a obtenu le soutien des administrations nationales et des organisations de la société civile concernées consiste à relever l'âge du consentement sexuel de 12 à 16 ans. Plusieurs projets de loi visant à porter l'âge du consentement sexuel de 12 à 16 ans sont examinés par le Congrès. Les propositions qui visent 1) à placer le non-consentement au cœur de l'infraction, 2) à abroger la clause d'excuse, et 3) à préciser que l'absence de résistance physique face au viol n'est pas synonyme de consentement, figurent toutes dans le projet de loi qui a été approuvé cette année en première lecture à la Chambre des représentants.

Renforcement de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en ligne visant des enfants

56. En tant que membre de l'Alliance mondiale « WeProtect », qui vise à mettre fin aux abus sexuels en ligne sur enfants, l'État s'engage à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que la Constitution de 1987 et d'autres lois internes connexes. Dans l'*annexe G.2* sont présentés les cadres juridiques et la suite donnée aux engagements pris dans le cadre de l'Alliance mondiale. Dans l'*annexe G.3*, d'autres interventions et résultats concrets sont exposés.

Adoption de projets de loi élargissant la définition du harcèlement sexuel

57. Promulguée le 17 avril 2019, la loi concernant les espaces sûrs supplée la loi de lutte contre le harcèlement sexuel en interdisant les actes de harcèlement sexuel commis par des collègues, par un subordonné sur un supérieur hiérarchique, par un étudiant sur un enseignant ou par un apprenant sur un formateur. En outre, elle énonce les obligations additionnelles et les responsabilités correspondantes qui reviennent aux employeurs et aux chefs d'établissements scolaires et d'institutions de formation, notamment pour ce qui est de garantir que les plaintes pour harcèlement sexuel formulées dans leur institution sont traitées correctement. Surtout, la loi réprime les faits de harcèlement sexuel commis dans d'autres environnements que le lieu de travail ou d'étude, par exemple les lieux publics et les plateformes en ligne.

Prévention des faits de violence fondée sur le genre, enquête sur ces actes et soutien aux victimes de ce phénomène dans les zones touchées par des conflits et dans les zones accueillant des projets de développement de grande envergure

58. L'État applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des violences et des atteintes aux droits humains, en particulier si elles sont commises par des acteurs publics. Il dispose de mécanismes de responsabilisation et de procédures internes pleinement opérationnels³⁴ destinés à prévenir toutes les formes d'atteintes aux droits humains, y compris les faits de violence fondée sur le genre, à enquêter sur ces cas et à les punir (voir annexe G.4).

59. Des politiques conçues pour protéger les femmes et les filles contre la violence fondée sur le genre, surtout en période de conflit armé, sont en place. Il s'agit entre autres du Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité pour la période 2017-2022 (voir annexe G.5) et du Plan d'action pour les femmes, la paix et la sécurité dans la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman³⁵. Conformément à ce dernier plan, la Commission des femmes du Bangsamoro fournit des services et prend des mesures en vue de prévenir la violence à l'égard des femmes dans la région³⁶. Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan d'action national pour les enfants pour la période 2017-2022 a aussi été alignée sur le Plan d'action stratégique en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants et sur le Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité, notamment pour ce qui est des questions concernant les filles dans les zones touchées par des conflits. La loi relative à la protection spéciale des enfants dans les situations de conflit armé accorde en outre aux enfants dans les situations de conflit armé une protection spéciale contre toutes les formes d'atteintes, de violence, de négligence, de cruauté et de discrimination.

³⁴ Rocamora, Joyce Ann L.PH reiterates « zero tolerance » for human rights abuses. Philippine News Agency, 26 juin 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.pna.gov.ph/articles/1073406> (consulté le 5 octobre 2020).

³⁵ Les quatre axes de ce plan d'action régional sont : 1) la protection et la prévention, 2) l'autonomisation et la participation, 3) la promotion et l'intégration et 4) le suivi et l'évaluation.

³⁶ La Commission des femmes du Bangsamoro offre des services d'orientation aux personnes victimes et rescapées de violence sexuelle et fondée sur le genre, en particulier si les actes ont été perpétrés dans des situations d'urgence. Elle constitue les dossiers d'accusation en collaboration avec les bureaux de protection des femmes et des enfants ouverts par la Police nationale. En outre, l'organisme s'emploie davantage à sensibiliser les fonctionnaires de *barangay* à la loi n° 9262 de la République, notamment à sa disposition qui interdit les règlements à l'amiable dans les affaires de violence à l'égard des femmes et de leurs enfants. Il intervient car certains membres du *lupon* (comité de village) d'un *barangay* ont statué sur des affaires de violence à l'égard des femmes et de leurs enfants, ce qui est préoccupant.

Lutte contre les causes profondes de la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence

60. L'État mobilise l'ensemble de la société pour transformer les états d'esprit patriarcaux traditionnels qui perpétuent les stéréotypes liés au genre et les discriminations à l'égard des femmes et, ainsi, s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence (voir les paragraphes 47 à 49 du chapitre consacré aux stéréotypes et aux pratiques préjudiciables). Les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté contiennent des dispositifs de renforcement des capacités dans lesquels sont intégrés des modules de sensibilisation aux questions de genre et d'autres modules relatifs au genre. Les modules relatifs au développement de la famille contenus dans le Programme de transfert monétaire assorti de conditions abordent la prise en compte des questions de genre et la responsabilité partagée dans la prise en charge des enfants. Les programmes de renforcement des capacités offerts par les administrations nationales prévoient eux aussi des séances consacrées à la sensibilisation aux questions de genre ou à l'initiation à la loi contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants et à la Charte philippine des droits des femmes. De la même façon, la Police nationale philippine organise des activités de sensibilisation auprès de la population, appelées *pulong-pulong*, en vue de prévenir diverses infractions, dont la violence à l'égard des femmes.

61. En parallèle, la promotion de l'autonomisation économique des femmes contribue à réduire la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence. L'État met en place plusieurs programmes de subsistance et d'entrepreneuriat par l'intermédiaire d'instances telles que le Ministère de la protection sociale et du développement, le Ministère du travail et de l'emploi, le Ministère de l'agriculture, l'Administration du développement des coopératives, la Commission nationale de lutte contre la pauvreté et le Ministère du commerce et de l'industrie, pour augmenter le revenu des femmes et renforcer leur confiance (voir les paragraphes 143 à 149 du chapitre consacré aux femmes rurales) En outre, les technologies numériques sont mises à profit pour prendre contact avec davantage de femmes et de filles, y compris des mères, pour mieux leur faire comprendre leur vulnérabilité à la violence à l'égard des femmes et aux atteintes sexuelles en ligne et réduire ce phénomène.

62. De surcroît, les cadres stratégiques qui perpétuent la domination des hommes sur les femmes sont remis en question. Le Programme législatif prioritaire pour les femmes élaboré par la Commission philippine de la condition de la femme à l'intention du 18^e Congrès prévoit de donner aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière de mariage et de rapports familiaux afin de supprimer les inégalités entre époux pour ce qui est de leur capacité de donner le consentement parental au mariage et d'administrer les acquêts ou le partenariat conjugal, entre autres.

Collecte systématique de données complètes et ventilées sur la violence à l'égard des femmes

63. Le Conseil interinstitutions sur la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants exécute actuellement le projet d'harmonisation des données sur la violence à l'égard des femmes³⁷ afin de lutter contre l'absence manifeste de système unifié de

³⁷ La Commission philippine de la condition de la femme et le Conseil interinstitutions sur la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants ont entrepris de mettre au point un système en ligne de collecte de données relatives à la violence à l'égard des femmes. Cependant, il ressort des résultats de l'essai pilote que ce système ne peut être mis en place dans les zones où la connexion Internet est mauvaise ou inexistante, car il nécessite beaucoup de ressources de la part des prestataires de service. Compte tenu de ces contraintes, la Commission philippine de la condition de la femme et le Conseil interinstitutions sur la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants

collecte de données sur une telle violence et pour que les cas signalés soient instruits correctement, reçoivent la réponse nécessaire et soient gérés dûment. Les formulaires types concernant la violence à l'égard des femmes ont été élaborés et mis à l'épreuve avant l'achèvement des instructions de remplissage du formulaire de dépôt de dossier, y compris l'élaboration d'un accord et de protocoles de partage de données destinés à préserver la confidentialité de tous les renseignements sensibles.

64. La Police nationale philippine recueille des données sur les faits de violence à l'égard des femmes qui constituent une violation de la Charte philippine des droits des personnes handicapées et de la loi contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants. En parallèle, la Commission des femmes du Bangsamoro établit un système de collecte de données dans le cadre de son programme en matière d'éducation et de promotion des travaux de recherche. Les stratégies employées consistent à donner un cadre officiel aux données et aux renseignements ventilés par genre en matière de violence à l'égard des femmes dans tous les secteurs.

65. Les données relatives aux affaires de traite enregistrées sont suivies par le Bureau du Procureur et les juridictions régionales qui utilisent le système de gestion des affaires de traite employé par le Procureur. Afin que les rapports et les mises à jour sur les affaires de traite soient contrôlés et présentés en temps réel, le 14 janvier 2020 tous les procureurs et agents administratifs chargés d'affaires pénales ont reçu pour instruction de présenter chaque mois des mises à jour sur les affaires de traite déposées et pendantes devant les tribunaux³⁸.

66. La Commission des droits humains a mis sur pied un observatoire de la violence fondée sur le genre. Cet organisme recueille des données et produit des travaux de recherche afin d'examiner la mise en œuvre des lois relatives à la violence fondée sur le genre, les faits de violence fondée sur le genre vécus par les femmes et les recommandations formulées à l'intention des pouvoirs publics pour suite à donner. Il sert de centre de ressources et, dans ce cadre, rassemble les données quantitatives, les textes de lois, la jurisprudence, les travaux de recherche et les rapports sur l'état de la situation en matière de violence fondée sur le genre.

I. Traite et exploitation de la prostitution

Mesures législatives qui visent les méthodes contemporaines de traite

67. La loi contre la traite des êtres humains, telle que modifiée, punit toute personne qui perçoit une contrepartie financière, matérielle, économique ou autre, pour présenter ou apparier une personne, y compris une femme philippine, à un ressortissant étranger à des fins de mariage. En outre, elle punit toute personne qui propose ou contracte un mariage, réel ou simulé, aux fins d'acquérir, d'acheter, d'offrir ou de vendre l'autre personne pour qu'elle exerce la prostitution ou des activités pornographiques ou soit victime d'exploitation sexuelle, de travail forcé, d'esclavage et de servitude involontaire, y compris la servitude pour dettes. L'appariement en ligne est expressément puni par la loi contre la vente d'époux par correspondance, qui a été promulguée en juillet 2016. Au titre de ladite loi, il est interdit de recourir à des dispositifs de vente par correspondance, à des services de présentation en personne, à des courriels ou à des sites Internet pour mettre en relation

ont jugé qu'il convenait de renforcer le système manuel de collecte de données avant de lancer un système électronique ; par conséquent, la Commission s'attelle à la mise en œuvre du projet d'harmonisation des données sur la violence à l'égard des femmes.

³⁸ Dans la base de données mise au point par le Conseil interinstitutions de lutte contre la traite des êtres humains concernant les affaires de traite présentées au Bureau du Procureur et aux juridictions régionales, les données ne sont pas encore ventilées.

une personne philippine et un ressortissant étranger à des fins de mariage ou de partenariat civil (voir annexe H.1).

Application de la loi élargie contre la traite des êtres humains

68. L'application de la loi élargie contre la traite des êtres humains est inscrite dans le troisième Plan d'action stratégique contre la traite des êtres humains pour la période 2017-2022. Ce plan est mis en œuvre dans quatre principaux domaines de résultats, à savoir : 1) la prévention et la promotion, 2) la protection, le rétablissement, la réadaptation et la réintégration, 3) les poursuites et l'application de la loi et 4) les partenariats et la mise en réseau. Le plan couvre les faits de traite qui se produisent dans le cadre de catastrophes et de conflits. Chaque année, des activités de surveillance et d'évaluation sont réalisées par le Conseil interinstitutions de lutte contre la traite des êtres humains en vue de faire le point sur la mise en œuvre du plan³⁹.

69. En parallèle, l'État a mis au point les directives relatives au système d'aiguillage, un guide pratique, destiné aux champions de la lutte contre la traite, sur la manière de traiter de manière efficace et effective les affaires de traite des êtres humains⁴⁰. Les directives sont complétées par la notice à l'intention des victimes et des témoins, un document où sont présentées toutes les formes de traite des êtres humains et dont l'objectif, à terme, est d'améliorer l'efficacité de la prestation des services aux rescapés, qu'il s'agisse des activités de secours, des poursuites ou, le moment venu, des mesures de réadaptation et de réinsertion.

70. Sur le modèle des mesures mises en place pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence à l'égard de femmes (voir la partie relative à la violence fondée sur le genre), des dispositions sont prises pour lutter contre la traite. En outre, des mesures législatives, telles que la loi sur la protection et l'appui à apporter aux enfants en cas d'urgence et la loi relative à la protection spéciale des enfants dans les situations de conflit armé, ont été adoptées pour protéger les enfants, y compris les filles, pendant les catastrophes et les conflits armés (voir annexe H.2).

71. Les mesures prises par l'État pour prévenir la traite des êtres humains produisent des résultats. Depuis 2016, l'État est classé dans la catégorie 1 dans le « Trafficking in Persons Report » publié par le Département d'État des États-Unis⁴¹, ce qui

³⁹ Il ressort des activités de contrôle des comités locaux chargés de la lutte contre la traite des êtres humains et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants, prévues par la loi n° 9208 de la République (telle que modifiée) et la loi n° 9262 de la République, que 70 % (soit 57) des 81 provinces du pays disposent d'un comité provincial chargé de la lutte contre la traite des êtres humains et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Au niveau des villes et des villages, 88 % (127) des 145 villes du pays ont créé un comité urbain chargé de la lutte contre la traite des êtres humains et la violence à l'égard des femmes, tandis que 83 % (1 237) des 1 489 villages du pays comptent un comité municipal chargé de la lutte contre la traite des êtres humains et la violence à l'égard des femmes. Au 31 décembre 2019, 92,30 % (38 811) des 42 045 *barangay* du pays avaient déjà mis sur pied leur conseil chargé de la protection des enfants et environ 92,85 % (39 039) disposaient d'un service de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le conseil chargé de la protection des enfants est un mécanisme à l'échelle des *barangay* qui s'occupe des questions relatives aux enfants, tandis que les services de lutte contre la violence à l'égard des femmes tiennent compte du genre pour traiter les affaires relatives à une telle violence. En outre, au 31 décembre 2019, 28 674 *barangay* comptaient un conseil chargé de la protection des enfants en fonctionnement et 28 292 un service opérationnel de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

⁴⁰ Les directives relatives au système d'aiguillage visent à garantir la bonne réinsertion des rescapés de la traite dans la société ordinaire.

⁴¹ « Philippines retains Tier 1 in 2020 US human trafficking report ». 26 juin 2020. Disponible à l'adresse suivante : [gmanetwork.com](https://www.gmanetwork.com) (consulté le 19 août 2020).

s'explique principalement par une application plus rigoureuse de la loi de 2013 contre la traite des êtres humains. Les données produites par le Conseil interinstitutions de lutte contre la traite des êtres humains, qui relève du Ministère de la justice, mettent en évidence une tendance à la hausse du nombre de condamnations pour traite, ainsi que du nombre de personnes condamnées entre 2016 et 2018 (voir annexe H.3). L'augmentation importante du nombre de condamnations pour traite, en particulier en 2018, s'explique par plusieurs facteurs : a) la création, dans tout le pays, d'équipes spéciales de lutte contre la traite fonctionnelles, composées de procureurs spécialisés dûment formés, b) la solidité de la collaboration entre les principaux acteurs dans le cadre des enquêtes et poursuites concernant les affaires de traite, y compris les responsables de l'application des lois, les procureurs et les travailleurs sociaux, qui renforcent les procédures d'enquête et de constitution des dossiers, c) les ressources et l'assistance accrues allouées par les partenaires, en l'occurrence des organisations non gouvernementales et internationales, et d) l'augmentation du nombre d'affaires de traite résolues au moyen d'accords de négociation de peine. Les résultats concernant les mesures de lutte contre la traite sont présentés à l'annexe H.4.

Programmes de réadaptation et de réintégration et création de centres d'accueil de victimes de la traite des êtres humains

72. Le Programme philippin de réadaptation et de réintégration en faveur des victimes de la traite des êtres humains prévoit différentes prestations, telles que la conduite de l'instruction, l'appui aux victimes et aux témoins et l'hébergement en centres d'accueil. Sur la période 2015 - 2019, le Programme de réadaptation et de réintégration en faveur des victimes de la traite des êtres humains a bénéficié à 9 332 victimes, dont 64,2 % de femmes et 35,8 % d'hommes (voir annexe H.5). L'assistance apportée par l'État aux victimes concerne toutes les personnes victimes ou rescapées de la traite, sans considération d'âge, de sexe ou de nationalité. Par conséquent, les victimes étrangères ont accès à tous les services proposés aux victimes et aux rescapés de nationalité philippine⁴².

73. Conformément au chapitre 16 de la loi contre la traite des êtres humains, l'État a mis sur pied des centres d'accueil provisoires des victimes de la traite des êtres humains. On dénombre parmi ces centres le centre *Tahanan ng Inyong Pag-asa* (le centre de l'espoir), qui relève du Conseil interinstitutions de lutte contre la traite des êtres humains, le centre *Bahay Kanlungan sa Paliparan* (centre d'hébergement provisoire de l'aéroport) et l'institution d'accueil des hommes victimes de la traite (voir annexe H.6). En outre, le Conseil collabore avec des organisations non gouvernementales qui disposent de structures destinées aux victimes de la traite et qui fournissent des services d'hébergement provisoire et de protection.

Renforcement de la coopération bilatérale, régionale et internationale afin de prévenir la traite

74. L'État est un acteur essentiel de la prévention de la traite des êtres humains sur les plans régional et international. Il a signé le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et a promulgué en 2003 la loi contre la traite des êtres humains, telle que modifiée⁴³. En

⁴² Y compris aux services de prise en charge psychosociale tels que les services d'hébergement temporaire, l'assistance psychosociale et les services de rapatriement. Le Ministère de la protection sociale et du développement s'allie avec des ambassades étrangères et le Bureau de l'immigration pour fournir des services psychosociaux aux victimes étrangères en vue d'assurer leur réintégration.

⁴³ Telle que modifiée par la loi élargie de 2012 contre la traite des êtres humains.

outre, il est à l'origine de l'élaboration et de l'approbation de la Convention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants et est l'auteur principal de deux résolutions biennales des Nations Unies portant sur la traite des femmes et des filles et sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes. Par ailleurs, l'État a signé le 26 septembre 2019 avec le Gouvernement des Émirats arabes unis un mémorandum d'accord en matière de coopération contre la traite des êtres humains (voir annexe H.7).

Dépénalisation de la prostitution féminine

75. Le Programme législatif prioritaire pour les femmes destiné au 18^e Congrès prévoit l'adoption d'une mesure législative portant modification du Code pénal révisé afin de dépénaliser la prostitution féminine. Des mesures législatives ont été proposées aux deux chambres du Congrès et des projets de loi concernant la dépénalisation de la prostitution féminine sont en instance d'examen en commission à la Chambre des représentants.

J. Vie politique et publique

Adoption de quotas réglementaires de représentation des candidates

76. L'État prend constamment des mesures relatives à l'adoption de quotas réglementaires par genre en vue de remédier à la faible représentation des candidates aux élections (voir annexe I.1). Le Programme législatif prioritaire pour les femmes élaboré par la Commission philippine de la condition de la femme à l'intention des 17^e et 18^e Congrès prévoit l'adoption d'une loi relative à la participation et à la représentation politiques des femmes. Des projets de loi en faveur de la participation des femmes et de leur représentation équitable dans les partis politiques et par les partis ont été présentés au 17^e Congrès et des projets de loi analogues ont été présentés au 18^e Congrès.

77. Faute de quotas réglementaires par genre concernant la représentation des candidates, l'État a publié et mis en place des politiques destinées à favoriser la présence des femmes parmi les candidats des partis politiques. Le 25 mars 2019, l'État, par l'intermédiaire de la Commission électorale, a publié la résolution n° 10514, qui favorise les partis politiques qui sont dotés d'un programme en faveur des femmes et qui encouragent l'intégration des femmes dans leur hiérarchie, leurs structures directrices internes, leurs procédures de nomination et leurs procédures électorales⁴⁴.

Diversité de la représentation des femmes dans les instances législatives, administratives et juridiques

78. Signée en 2018, la loi organique du Bangsamoro prend en compte les questions de genre puisqu'elle prévoit la protection des femmes et réaffirme, en outre, le rôle essentiel que jouent celles-ci dans les postes à responsabilité. Un siège sectoriel du Parlement du Bangsamoro est réservé aux femmes et il en va de même pour les jeunes, les chefs traditionnels et les ouléma (voir annexe I.2). Ladite loi prévoit que les

⁴⁴ Parmi les critères qui permettent de déterminer quel est le parti majoritaire dominant, quel est le parti minoritaire dominant, quels sont les dix principaux partis nationaux et quels sont les deux principaux partis locaux figure le nombre de candidatures de femmes proposées par les partis, des élections municipales jusqu'au sénatoriales. Les partis politiques qui proposeront la candidature d'au moins 30 % de femmes recevront 10 points.

femmes seront représentées dans d'autres organes de décision et organismes stratégiques du Gouvernement du Bangsamoro.

79. Les femmes du Bangsamoro peuvent participer à la vie politique sans considération d'âge, d'état civil et de niveau d'instruction, mais elles restent peu représentées. En vue d'accroître la participation des femmes issues de groupes vulnérables à la vie politique, l'État organise des séminaires à l'intention des femmes du Bangsamoro pour les encourager à se présenter aux élections locales et nationales.

80. Par ailleurs, l'État veille à s'acquitter de son obligation de représenter les communautés culturelles autochtones et les peuples autochtones dans les organes directeurs et autres conseils législatifs locaux (chapitre 16 de la loi relative aux droits des peuples autochtones). En tant que personnes autochtones dont la représentation est obligatoire, les mandataires participent à la prise de décision dans leurs administrations et organisations locales afin de mettre en avant les questions et préoccupations des communautés culturelles autochtones et des peuples autochtones. À ce jour, 824 femmes autochtones représentent leur communauté aux niveaux régional, provincial et municipal ainsi qu'à l'échelle des *barangay*, soit près de 21 % de l'ensemble des représentants autochtones siégeant, tous niveaux confondus.

Adoption de plans d'action régional et local dans la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman

81. Consécutivement à la promulgation de sa loi organique, la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman a élaboré et adopté son premier Plan de développement, qui portera sur la période 2020-2022. Cet instrument a été mis au point à l'issue de consultations et d'ateliers⁴⁵ auxquels ont participé diverses parties prenantes. En accord avec la loi organique du Bangsamoro et le Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité, le chapitre 10 du plan, axé sur le maintien de la paix, de la sécurité, de l'ordre public et de la sûreté et le respect des droits humains, reconnaît qu'il est nécessaire de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et de protéger les droits des femmes, des enfants et des jeunes en cas de conflit armé, et de faire participer les femmes et les jeunes aux initiatives de consolidation de la paix dans la région⁴⁶.

K. Éducation

Promotion de la scolarisation des filles aux cycles préprimaire et primaire et prise en charge des enfants qui ont abandonné l'école

82. L'État a favorisé l'accès des filles et des garçons à l'enseignement primaire et préprimaire, d'où un taux de scolarisation élevé à ces niveaux (voir annexe J.1 et J.2). En outre, des programmes et des initiatives destinés à appuyer cette avancée sont constamment mis en œuvre dans le cadre du Programme d'éducation de base K-12.

83. Le Programme national d'éducation inclusive, qui est au cœur du Programme K-12, défend le droit de chaque Philippin à une éducation de base de qualité, équitable, fondée sur la culture et exhaustive. Il suit le principe de l'inclusion en promouvant la capacité de l'institution de prendre en considération la nature, la situation et les réalités du quotidien des apprenants et de s'y adapter. Cet instrument est mis en œuvre dans le cadre de programmes existants, tels que le Programme d'enseignement multiniveaux, le Programme relatif à l'éducation répondant à des

⁴⁵ « Determining PAPs : 1st Bangsamoro Regional Development Plan for 2020-2022 Refinement Workshop. » Disponible à l'adresse suivante : mpw.bangsanri.gov.ph.

⁴⁶ Premier plan de développement du Bangsamoro pour la période 2020-2022, p. 273.

besoins spéciaux, le Programme concernant l'enseignement destiné aux peuples autochtones et le Programme touchant l'enseignement dispensé dans les madrasa (voir annexe J.3)

84. Le Programme d'alimentation scolaire, qui vise à lutter contre la faim et la sous-nutrition à court terme en distribuant des repas chauds aux élèves sous-nourris scolarisés au sixième niveau du jardin d'enfant, est un autre dispositif employé pour que les jeunes apprenants restent à l'école.

85. Il ressort de l'évaluation de la composante du programme-relais familial *Pantawid Pamilyang Pilipino Program* consacrée à la rescolarisation des enfants (Bata Balik Eskwela)⁴⁷ que l'absentéisme scolaire n'est qu'un symptôme de questions de protection de l'enfance relatives au genre plus complexes⁴⁸. D'après les conclusions de cette étude, la grossesse précoce, le mariage et la cohabitation précoces et le travail des enfants font partie des principales raisons de l'absentéisme scolaire (voir annexe J.4). Dans le cadre de la composante *Bata Balik Eskwela*, l'État est intervenu à plusieurs reprises en faveur de la rescolarisation des enfants. Il a mis en place, entre autres, des modalités d'apprentissage souples, qui comprennent un système de cours différenciés et un système d'apprentissage non traditionnel. Au 31 août 2019, quelque 191 332 enfants aux prises avec des problèmes et des difficultés fondés sur le genre étaient déjà rescolarisés et environ 22 951, dont 8 628 filles et 14 304 garçons, suivaient des cours différenciés ou un apprentissage non traditionnel. L'annexe J.5 contient plusieurs exposés concernant des filles qui ont suivi des cours différenciés et sont à présent rescolarisées. On dénombre parmi les autres programmes qui contribuent à accroître la scolarisation des filles le Programme concernant les chèvres-éducation au niveau secondaire et les programmes de bourses offerts par le système d'assurance au sein de la fonction publique.

Mesures de lutte contre la ségrégation liée au genre dans l'enseignement supérieur et la faible participation des femmes dans les domaines d'activité non conventionnels

86. Au niveau de l'enseignement tertiaire, l'État, par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur, a publié en 2015 le mémorandum n° 1⁴⁹, qui vise à officialiser l'égalité des genres, la prise en compte des questions de genre et l'adaptation à ces questions dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs programmes d'enseignement tertiaire dans tous les établissements d'enseignement supérieur. En outre, ce mémorandum vise à remédier aux inégalités fondées sur le genre dans l'enseignement tertiaire, y compris la ségrégation fondée sur le genre dans l'enseignement supérieur.

87. Du fait de la promulgation de la loi relative à l'accès universel à un enseignement tertiaire de qualité⁵⁰, davantage de femmes ont eu accès à

⁴⁷ Cette composante a été élaborée par le Bureau national de gestion du programme *Pantawid Pamilyang Pilipino Program* en vue d'apporter une réponse globale et intégrée aux enfants qui ne peuvent pas être scolarisés.

⁴⁸ L'étude a permis de constater que les garçons (60 %) étaient plus touchés que les filles (40 %) ; la plupart avaient entre 15 et 18 ans.

⁴⁹ Mémorandum n° 1, série de 2015 concernant l'élaboration des politiques et des directives relatives au genre et au développement applicables à la Commission de l'enseignement supérieur et aux établissements d'enseignement supérieur.

⁵⁰ Le 3 août 2017, la loi relative à l'accès universel à un enseignement tertiaire de qualité a été promulguée ; ainsi, 40 milliards de pesos ont été décaissés au profit des programmes suivants : 1) un programme relatif à la gratuité de l'enseignement supérieur, qui prévoit la gratuité des frais de scolarité et de 13 autres frais, 2) un programme concernant la gratuité des cursus d'enseignement et de formation professionnels, 3) un programme d'allocation au profit des étudiants du tertiaire pour l'achat de livres, les frais de subsistance, l'alimentation, les

l'enseignement tertiaire. Au titre de ce texte, 655 083 femmes et 477 897 hommes reçoivent une allocation pour suivre des cours d'enseignement tertiaire. Parmi les femmes concernées, 80 857 sont handicapées et reçoivent une somme supérieure de 50 % à celle versée chaque année aux autres bénéficiaires. En outre, la loi susmentionnée a renforcé la mise en œuvre, soucieuse des questions de genre, du système unifié d'assistance financière aux étudiants du tertiaire⁵¹, ce qui a amené un nombre croissant de femmes à s'inscrire dans des disciplines principalement étudiées par des hommes (voir annexe J.6). En outre, la loi complète d'autres programmes d'atténuation de la pauvreté mis en place par l'État. Davantage d'étudiantes bénéficiaires du dispositif *Listahanan* (système national de repérage des ménages aux fins de réduction de la pauvreté) ou du Programme *Pantawid Pamilyang Pilipino Program*⁵² ont profité de l'allocation destinée à suivre des cours d'enseignement tertiaire.

88. En 2017, pour faire face à la diminution de nombre de femmes dans les activités professionnelles non traditionnelles (voir annexe J.7), l'État a publié le memorandum n° 22 de l'Administration chargée de l'enseignement technique et des qualifications professionnelles en vue d'encourager davantage de femmes à se former à de telles activités dans toutes les institutions de formation accréditées par l'État où des cursus d'enseignement et de formation professionnels sont proposés. Ces institutions ont reçu pour instruction d'augmenter le taux d'inscription des femmes aux cursus de formation aux activités professionnelles non traditionnelles d'au moins 3 % par année sur la période 2017 - 2022. Des exemples de femmes qui ont rencontré le succès après avoir été formées aux activités professionnelles non traditionnelles figurent à l'annexe J.8.

Enquêtes et poursuites relatives aux violences sexuelles et au harcèlement sexuel à l'égard des filles en milieu scolaire

89. Des mesures ont été prises pour prévenir la violence à l'égard des femmes en milieu scolaire. Conformément au memorandum n° 1 de 2015 et à la Charte philippine des droits des femmes, les bureaux régionaux de la Commission de l'enseignement supérieur, agissant pour le compte de l'État, ont ordonné aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur publics de leur ressort de créer un comité sur les bienséances et les enquêtes chargé d'enquêter sur les affaires de violence à l'égard des femmes et de harcèlement sexuel. Dans un souci de renforcement des capacités des comités sur les bienséances et les enquêtes de traiter les affaires de

déplacements, les frais liés au handicap et la taxe d'examen, et 4) un programme de prêts étudiants à court terme. En outre, des subventions financières ont été accordées aux étudiants qui avaient réussi leurs examens de fin d'année scolaire 2019-2020. L'allocation destinée à suivre des cours d'enseignement tertiaire versée pour l'année scolaire 2018-2019 s'est élevée à 16 milliards de pesos et a grimpé à 27 milliards de pesos pour l'année scolaire 2019-2020. Étant donné que les bénéficiaires scolarisés dans le public n'ont pas à payer de frais de scolarité, le montant maximum qui leur est alloué s'élève à 40 000 pesos. Les bénéficiaires scolarisés dans le privé reçoivent 60 000 pesos, dont 20 000 servent à payer les frais de scolarité.

⁵¹ En octobre 2015, le système unifié d'assistance financière aux étudiants du tertiaire a été mis en place en application de la loi n° 10687 de la République, qui vise à harmoniser, à regrouper et à rationaliser tous les programmes de bourses offerts aux Philippines et à les classer selon qu'il s'agit de programmes de bourses au mérite, de programmes de subvention ou de programmes de prêts étudiants. Ce système visait à aider les étudiants les plus méritants, en particulier ceux issus de groupes marginalisés, à accéder à l'enseignement tertiaire.

⁵² Le dispositif *Listahanan* est un système de gestion des informations qui recense les populations pauvres du pays et les localise. Il permet aux organisations et aux instances publiques de répertorier de manière précise et objective les bénéficiaires pauvres et vulnérables de leurs programmes de réduction de la pauvreté afin d'utiliser les ressources publiques de manière aussi efficiente et efficace que possible. Le dispositif *Pantawid Pamilyang Pilipino Program* est le programme public de transfert monétaire assorti de conditions.

harcèlement sexuel, des réunions concernant la loi de lutte contre le harcèlement sexuel et la loi concernant les espaces sûrs ont été organisées, ainsi que des séances d'orientation à l'intention des étudiants⁵³.

90. La politique nationale de protection de l'enfance⁵⁴ protège les enfants scolarisés contre la violence, l'exploitation, la discrimination, les brimades et d'autres formes de violence. En 2017, la politique d'enseignement élémentaire tenant compte des questions de genre⁵⁵ a été publiée pour intégrer les questions de genre dans l'enseignement, de sorte à répondre aux questions relatives au genre et à la sexualité dans l'enseignement élémentaire, à contribuer à la protection de l'enfance contre toutes les formes de violence, d'atteinte, d'exploitation, de discrimination et de brimade fondées sur le genre et à promouvoir l'égalité des genres et la non-discrimination sur le lieu de travail.

91. L'Administration publique chargée de l'enseignement technique et des qualifications professionnelles renforce régulièrement les capacités de son comité sur les bienséances et les enquêtes. En mars 2017, 67 comités sur les bienséances et les enquêtes établis dans des instituts de technologie privés et publics répartis sur 11 régions du pays faisaient rapport à cette administration.

Élaboration de directives opérationnelles applicables aux écoles et cours de formation à l'intention des enseignants au sujet de la santé reproductive et de l'éducation sexuelle

92. L'État, par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation, a publié des principes d'action relatifs à la mise en œuvre de programmes d'éducation sexuelle complète en vue de répondre efficacement, par l'éducation, aux besoins des adolescents en matière de santé et de protection. Les compétences en matière de genre et de développement et d'éducation sexuelle complète recourent tous les sujets, dont cinq principaux : la science, la santé, *Araling Panlipunan* (les études sociales), *Edukasyon sa Pagpapakatao* (l'éducation aux valeurs) et l'épanouissement de la personnalité. Les éléments essentiels sont répartis sur l'ensemble des années d'étude des élèves et les renseignements sont adaptés aux compétences et au milieu culturel des apprenants. En outre, du matériel et des guides pédagogiques concernant l'éducation aux questions de genre et l'éducation sexuelle ont été mis au point afin que les professeurs enseignent efficacement. Les notions et principes essentiels relatifs au genre et au développement et à l'éducation sexuelle complète sont intégrés dans plusieurs matières pour que l'ensemble des filles et des garçons reçoivent un enseignement adapté à leur âge en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes (voir annexe J.9).

93. Par ailleurs, en vue de renforcer son programme d'orientation et de soutien concernant le VIH et le sida et son dispositif de conseil et de soutien psycho-social à la procréation responsable et à la santé reproductive, l'État, par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation, a dispensé des cours de formation pratique concernant l'éducation des adolescents aux conseillers d'orientation et au personnel de santé.

⁵³ En 2019, l'État, par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur, a collaboré avec l'Institute for Women's Studies du St. Scholastica's College pour tenir des séances d'orientation prenant en considération les questions de genre à l'intention des étudiants qui peuvent être vulnérables ou qui sont en train de le devenir et qui sont les plus exposés aux violences. Ainsi, les établissements d'enseignement supérieur sont dotés des compétences et des procédures nécessaires pour traiter les affaires de violence à l'égard des femmes.

⁵⁴ Ordonnance n° 40 du Ministère de l'éducation, série de 2012.

⁵⁵ Ordonnance n° 32 du Ministère de l'éducation, série de 2017.

94. Le sujet de la santé reproductive est intégré dans les programmes d'enseignement tertiaire⁵⁶. Les programmes et les guides pédagogiques tenant compte des questions de genre destinés à toutes les institutions d'enseignement et de formation professionnels contiennent des modules relatifs au genre et au développement, à la prévention du sida et à l'éducation à la santé sexuelle adaptée à l'âge, ainsi que des orientations concernant l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression du genre⁵⁷.

L. Emploi et migration

Femmes dans le secteur non structuré de l'économie

95. L'État a conscience que les travailleurs du secteur non structuré de l'économie, composé principalement de femmes, contribuent fortement à l'économie. Par conséquent, des mesures ont été prises pour protéger les droits de femmes dans le secteur non structuré et, à terme, faire passer ces travailleuses dans le secteur structuré.

96. Des mesures stratégiques destinées à répondre aux préoccupations des travailleurs et des agents économiques du secteur non structuré ont été intégrées au Plan national de développement pour la période 2017-2022, au Plan relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes pour la période 2019-2025 et aux plans sectoriels tels que le Plan directeur pour l'emploi décent et l'entrepreneuriat pour la période 2017-2022 et le Programme de subsistance pour la période 2017-2022. En parallèle, des mesures destinées à prendre en charge les affaires des travailleurs dans le secteur non structuré ont été proposées dans le cadre du Programme législatif prioritaire pour les femmes destiné au 18^e Congrès, dont l'adoption d'une Charte des travailleurs du secteur non structuré. Dans un souci de soutien et de protection de ces travailleurs, des projets de loi portant approbation d'une telle charte ont également été présentés, y compris le projet de loi n° 1636 du Sénat, dite loi relative à l'enregistrement des travailleurs du secteur non structuré dans la base de donnée nationale, qui est considérée comme une première mesure de transition du secteur non structuré dans le secteur structuré par la création d'un système de base de données dans les administrations locales.

97. L'État met en œuvre l'initiative *Trabaho, Negosyo, Kabuhayan* (travail, entreprise et moyens de subsistance), qui favorise l'officialisation et stimule la croissance des microentreprises et petites et moyennes entreprises pour transformer les moyens de subsistance en des entreprises compétitives, résilientes et durables⁵⁸. Dans le cadre du Programme intégré du Ministère du travail et de l'emploi pour les moyens de subsistance et l'emploi d'urgence⁵⁹, l'État continue d'appuyer les

⁵⁶ Conformément aux dispositions du mémorandum n° 1 de 2015, qui prévoit que toutes les institutions d'enseignement supérieur doivent promouvoir et mettre au point des programmes scolaires soucieux du genre qui préviennent toutes les formes de discrimination fondée sur le genre dans l'instruction, la recherche, la vulgarisation, les méthodes de commercialisation et l'emploi de matériel promotionnel.

⁵⁷ Circulaire n° 02 de 2012 de l'Administration publique chargée de l'enseignement technique et des qualifications professionnelles.

⁵⁸ Celui-ci est mis en œuvre en partenariat avec le Ministère du commerce et de l'industrie et est aligné sur la loi GoNegosyo, le Plan de mise en valeur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et le programme d'action de 2015 de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique destiné à donner une portée mondiale aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises.

⁵⁹ Le Bureau des travailleurs ayant des préoccupations particulières, qui relève du Ministère du travail et de l'emploi, exécute le programme intégré au moyen de l'ordonnance n° 173. Ce dispositif comporte deux volets : a) *Kabuhayan*, le programme intégré du Ministère du travail et

travailleurs pauvres, vulnérables et marginalisés, y compris ceux du secteur non structuré, par l'emploi d'urgence et la promotion de l'entrepreneuriat et des entreprises communautaires. Les bénéficiaires de ce programme devront faire en sorte qu'aucun enfant ne soit employé. En 2019, 69 035 bénéficiaires en tout (dont 45 % de femmes) ont reçu une aide dans le cadre de ce programme.

98. De surcroît, l'État ne cesse d'adopter une approche intégrée et un large éventail de mesures afin de subvenir aux besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et d'augmenter leur niveau de compétitivité, en particulier dans les domaines relatifs à l'esprit d'entreprise, à la maîtrise du domaine d'activité, au mentorat, aux finances, aux machines, aux marchés et aux modèles. Les programmes et services mis en place dans ce cadre sont notamment les suivants : le Programme SME Roving Academy ; le Programme *Kapatid* (Mentor Me) ; le Programme *Negosyo Center* (centre d'affaire) ; et le Programme Shared Service Facility (voir annexe K.1). Par ailleurs, le Ministère de la protection sociale et du développement met à exécution le Programme relatif à des moyens de subsistance durables, un dispositif communautaire de renforcement des capacités qui vise à améliorer la situation socioéconomique des Philippins pauvres en leur facilitant l'accès à l'entrepreneuriat. En outre, les femmes des secteurs non structurés sont regroupées en coopératives. L'État, par l'intermédiaire de l'Autorité de développement des coopératives, compte 11,6 millions de membres de coopératives, dont 56 % de femmes.

99. Par ailleurs, en 2019, l'État a publié ses directives générales applicables aux programmes de bourses de cette année, tels que le Programme de bourses de formation professionnelle, le Programme spécial de formation professionnelle, le système d'assistance financière aux étudiants d'établissements privés et les dispositifs instaurés en application de la loi relative à l'accès universel à un enseignement tertiaire de qualité. On dénombre parmi les bénéficiaires spéciaux ciblés les travailleurs du secteur non structuré, les travailleurs migrants, les personnes issues de communautés culturelles autochtones et de peuples autochtones, les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les victimes de sinistres et de catastrophes, les pauvres des villes, les parents célibataires et leurs enfants, les victimes de la traite des êtres humains et les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

100. L'État continue de s'employer davantage à aider les travailleurs du secteur non structuré à passer dans le secteur structuré et, à cette fin, applique la recommandation n° 204 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans certaines régions. Les décideurs des administrations centrales et locales et du secteur privé ont élaboré leurs propres recommandations et plan d'action en vue de continuer d'améliorer l'environnement commercial et d'aider les travailleurs du secteur non structuré dans leur transition vers l'économie structurée.

de l'emploi pour les moyens de subsistance, et b) le programme d'emploi d'urgence. Au titre du programme d'emploi d'urgence, un ensemble de mesures de soutien communautaire est mis en place pour proposer des emplois d'urgence d'une durée d'au moins 10 jours mais ne dépassant pas 30 jours, en fonction de la nature du travail, aux travailleurs déplacés et aux pauvres sous-employés et au chômage. En outre, les bénéficiaires du programme reçoivent une aide, des outils sanitaires et du matériel essentiels à leurs projets relatifs à des moyens de subsistance, ainsi qu'une microassurance. Par ailleurs, ils suivent des cours de formation à la sécurité et à la santé au travail pour que les travailleurs du secteur non structuré disposent d'un lieu de travail sûr et, par conséquent, soient plus productifs.

Suppression de la ségrégation fondée sur le genre sur le marché du travail

101. L'État dispose de plusieurs programmes qui contribuent à supprimer la ségrégation fondée sur le genre en milieu professionnel. Citons, à titre d'exemple : 1) le Programme d'orientation professionnelle et d'emploi ; 2) le Programme spécial d'emploi des étudiants ; 3) les programmes proposés par le Bureau public pour l'emploi ; 4) les programmes instaurés au titre de la loi de 2017 relative à l'accès universel à un enseignement tertiaire de qualité ; 5) les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels ; 6) les programmes relatifs aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques ; et 7) le Programme d'autonomisation des femmes dans le secteur de l'informatique et des communications (voir annexe K.2).

102. En 2019, pour contribuer à alléger le fardeau qui pèse sur les femmes qui sont chargées de travaux sociaux et de soins, y compris les tâches ménagères, l'État a promulgué la loi portant le congé de maternité de 60 à 105 jours en cas d'accouchement par voie basse et à 78 jours en cas d'accouchement par césarienne. Toutes les mères qui travaillent ont droit au congé maternité payé, sans considération d'état civil ou de légitimité de l'enfant. En outre, la loi susmentionnée permet aux femmes de transférer sept jours de leur congé maternité au père de l'enfant, à la personne qui s'occupe de l'enfant ou à leur partenaire actuel. En outre, elle protège les femmes en congé maternité contre la discrimination, y compris la rétrogradation et le licenciement.

103. En application de la loi de 2012 relative aux travailleurs domestiques, l'État a élaboré des politiques de promotion des droits des travailleurs domestiques et de protection de ces personnes (voir annexe K.3). En outre, des campagnes destinées à encourager les hommes à prendre part à la prestation de soins non rémunérée ont été lancées par des partenaires privés. Citons à titre d'exemple le projet d'autonomisation économique des femmes (WE-Care Dreams Project) et l'initiative #iLabaYu, qui encourage les maris à prendre part aux tâches et aux responsabilités ménagères.

À travail égal, salaire égal

104. La politique nationale en matière de salaire minimum vise à établir un salaire de base qui protégera les travailleurs vulnérables contre des salaires excessivement faibles. Les comités fixent les mêmes salaires minimums régionaux pour tous les genres. Par conséquent, à ce niveau, il n'y a pas d'écart salarial femmes-hommes. Généralement, les taux des salaires minimums sont établis pour tous les secteurs, non agricoles et agricoles. Les normes générales du travail, y compris celles concernant le salaire minimum, sont appliquées au moyen d'un système d'inspection mis en place par le Ministère du travail. Les données relatives au respect des dispositions concernant le genre sont recueillies et analysées par le Bureau des conditions de travail, l'organisme du Ministère du travail chargé du programme d'inspection.

105. En parallèle, les femmes qui sont déplacées en raison de la mécanisation de l'agriculture reçoivent des cours de formation au métier de fournisseur de services agricoles. Les agriculteurs, agricultrices, travailleurs et travailleuses qui sont des fournisseurs de services agricoles sont regroupés et reçoivent une formation et un appui, par exemple des machines et du matériel agricole, afin de fournir des services mécanisés depuis la préparation du sol jusqu'aux récoltes. Le paiement est fonction de la superficie des terres travaillées, et hommes et femmes reçoivent le même salaire et les mêmes avantages que les personnes employées dans le secteur structuré. Grâce à cette initiative, plusieurs femmes rurales ont rencontré le succès en devenant dirigeantes de groupement de fournisseur de services agricoles.

Lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail

106. La loi de 2019 concernant les espaces sûrs⁶⁰ renforce le cadre juridique actuellement en place en vue de lutter contre le harcèlement sexuel. Elle tient compte du fait que les infractions de harcèlement sexuel fondé sur le genre peuvent être commises entre pairs et par un subordonné envers son supérieur.

107. Par ailleurs, l'État envisage de ratifier la Convention n° 190 relative à la violence et au harcèlement dans le monde du travail, adoptée en 2019 par l'OIT et complétée par la Recommandation n° 206.

108. L'État, par l'intermédiaire des bureaux régionaux et locaux du Ministère du travail et de l'emploi, organise à l'intention des entreprises des séminaires d'orientation au sujet des droits fondamentaux des employés, y compris les lois et règlements applicables à la lutte contre la discrimination au travail. De même, dans le cadre de l'évaluation du respect du droit du travail, des programmes concernant la loi de lutte contre le harcèlement sexuel et les lois contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants sont prévus. Les examens réalisés par les inspecteurs du travail portent entre autres sur le respect de la loi de protection contre la violence fondée sur le genre sur le lieu de travail⁶¹. 95,37 % des 70 298 établissements inspectés en 2019 étaient en règle.

109. À l'intention des fonctionnaires, la Commission de la fonction publique a précisé la définition du harcèlement sexuel contenue dans les règles encadrant les litiges administratifs dans la fonction publique⁶². Les politiques relatives au harcèlement sexuel ont été mises à jour, par exemple en ce qui concerne la définition des termes, les nouvelles dispositions régissant le traitement des affaires de harcèlement sexuel et les procédures d'examen des plaintes pour harcèlement sexuel. Sur la période allant de 2015 au 30 juin 2020, au total 51 affaires de harcèlement sexuel ont été déposées devant les bureaux régionaux de la Commission de la fonction publique et 10 devant les administrations nationales du ressort de ces bureaux.

Prise en charge de la migration des migrants non qualifiés

110. L'État agit pour remédier aux vulnérabilités causées par la migration de migrants non qualifiés. Il s'est fait le champion de l'établissement et de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La mise en application de ce pacte offre aux États une occasion unique de faire que les droits, les besoins et les vulnérabilités des femmes et des filles migrantes soient pris en considération tout en favorisant l'autonomisation de ces personnes par l'instauration de politiques, de lois et de programmes migratoires et de services de migration

⁶⁰ Loi concernant les espaces sûrs et règlements d'application y relatifs, article IV visant le harcèlement sexuel fondé sur le genre sur le lieu de travail. Promulguée en 2019, la loi reconnaît l'existence du harcèlement sexuel par des pairs et des subordonnés sur les lieux de travail, d'apprentissage et de formation et interdit de telles pratiques. Avant cette date, seuls les supérieurs hiérarchiques ou les personnes qui avaient de l'ascendant, de l'influence ou de l'autorité dans ces lieux pouvaient être reconnus coupables de harcèlement sexuel au titre de la loi de 1995 destinée à lutter contre le harcèlement sexuel. En outre, la loi était la loi n° 7877 de la République en établissant des normes relatives à la création de comité sur les bienséances et les enquêtes par les employeurs et les directeurs d'établissements d'enseignement et d'institutions de formation et en prévoyant des sanctions en cas de non-respect de ces prescriptions.

⁶¹ Les indicateurs examinés comprennent le respect de l'établissement avec la loi n° 7877 de la République au sujet du harcèlement sur le lieu de travail, et les activités de sensibilisation au problème de la violence et à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et de leurs enfants.

⁶² En application des dispositions prévues au chapitre 15 des règles de 2017 encadrant les litiges administratifs dans la fonction publique, relatif à la compétence de la Commission de la fonction publique en matière d'affaires de harcèlement sexuel.

soucieux des questions de genre. En outre, en 2017, l'État a conduit à l'adoption du Consensus de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants⁶³. Il a veillé à titre volontaire à l'application de la Convention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. De surcroît, il a signé la déclaration de Manille qui vise à renforcer la coopération internationale dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains,

111. L'État ne cesse de renforcer sa campagne de lutte contre les personnes ou les groupes qui enfreignent les lois et règlements philippins applicables au recrutement. Il dispense en permanence des séminaires d'orientation préalables à l'embauche et au départ à l'intention des travailleurs migrants qui s'appêtent à quitter le pays. En outre, il fournit une assistance contre le recrutement illégal ou la traite des êtres humains. Un nombre élevé d'agences de recrutement privées ont vu leur licence annulée compte tenu de ces infractions et plusieurs recruteurs illégaux ont été condamnés. En parallèle, des mesures de promotion et de renforcement des campagnes nationales de prévention et d'information concernant la traite ont été mises en œuvre⁶⁴.

112. En vue de remédier aux vulnérabilités des travailleurs philippins à l'étranger, en particulier des employées de maison, l'État a conclu des conventions de travail bilatérales avec les pays de destination et entretient un dialogue régulier avec eux pour veiller à la protection des droits et du bien-être des travailleurs philippins à l'étranger. En outre, par l'intermédiaire des offices du travail philippins à l'étranger ouverts dans 40 pays, l'État est intervenu pour répondre aux problèmes et aux préoccupations des travailleurs concernant leurs conditions de travail et leur bien-être. Il a par ailleurs ouvert un centre de gestion des affaires des travailleurs philippins à l'étranger, afin que les préoccupations et les questions de ces travailleurs et de leurs proches soient traitées rapidement.

M. Santé

Accès à la santé sexuelle et reproductive, y compris l'accès à des moyens de contraception modernes

113. La loi relative à la procréation responsable et à la santé reproductive garantit l'accès des femmes à des services de soins de santé sexuelle et reproductive, y compris toutes les méthodes de contraception, les dispositifs d'éducation à la sexualité et à la santé reproductive, ainsi que l'éradication de la violence fondée sur le genre et la prévention des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida. De surcroît, la loi relative à la couverture sanitaire universelle garantit l'accès des femmes et des filles aux services de santé, y compris de santé sexuelle et reproductive, car ceux-ci sont couverts automatiquement dans le cadre du Programme national d'assurance maladie. Ces dispositions appuient la Charte philippine des

⁶³ Cet accord a été élaboré pour faire suite à la Déclaration sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants, faite en 2007 par l'ASEAN.

⁶⁴ On dénombre parmi ces campagnes le Programme d'éducation communautaire de la Commission des Philippins expatriés, le séminaire d'orientation préalable à l'embauche, les séminaires de lutte contre le recrutement illégal et la traite des êtres humains, la campagne de lutte contre le recrutement illégal et la traite des êtres humains mise en place par le Ministère du travail et de l'emploi, la journée nationale d'assemblée des *barangay* du Ministère de l'intérieur et de l'administration locale, la campagne de diffusion d'informations de la Police nationale philippine, les séances d'échanges régulières entre les Philippins en poste à l'étranger et les communautés philippines et les diverses séances d'orientation obligatoires préalables au départ, dispensées par les administrations nationales.

droits des femmes, selon laquelle les femmes et les filles doivent avoir pleinement accès à des services de santé complets.

114. Les mesures qui garantissent l'accès des femmes et des filles à des moyens de contraception modernes font partie des principales dispositions prises par l'État pour remédier à la forte mortalité maternelle (voir annexe L.1). Compte tenu des difficultés qui nuisaient à l'application intégrale de la loi relative à la procréation responsable et à la santé reproductive⁶⁵, l'État a publié le décret n° 12 concernant la concrétisation durable de l'objectif de subvenir à tous les besoins en matière de planification familiale moderne au moyen de l'application stricte de la loi susmentionnée. Le 10 novembre 2017, l'Administration des produits alimentaires et des médicaments a achevé sa procédure de renouvellement et publié la résolution 2017-302 dans laquelle étaient agréés 51 contraceptifs non abortifs, ce qui a automatiquement levé l'ordonnance d'interdiction temporaire dont ils étaient l'objet. On dénombre parmi les services de contraception fournis toutes les méthodes figurant dans la Liste modèle des médicaments essentiels établie par l'Organisation mondiale de la Santé. En parallèle, d'autres mesures de mise en œuvre destinées à assurer l'accès à une vaste gamme de méthodes contraceptives ont été publiées⁶⁶. L'application intégrale de la loi relative à la procréation responsable et à la santé reproductive fait également partie du programme national portant sur dix points, selon lequel l'application de ladite loi doit être renforcée de sorte à permettre aux couples particulièrement pauvres de faire des choix éclairés en matière de planification financière et familiale⁶⁷.

115. Dans un arrêt de 2017, la Cour suprême a précisé que l'ordonnance d'interdiction temporaire publiée en 2015 visait uniquement les dispositifs Implanon et Implanon NXT et n'avait jamais eu pour but d'exiger l'examen de tous les types de dispositifs de planification familiale qui étaient incontestablement non abortifs, ni de limiter l'application de l'ensemble de la loi relative à la procréation responsable et à la santé reproductive. En tout état de cause, l'exécution de l'arrêt de la Cour suprême par le Ministère de la santé, en particulier en ce qui concerne la certification du caractère non abortif d'un contraceptif ou le renouvellement de cette dernière, a de fait annulé l'ordonnance d'interdiction temporaire. Actuellement, le Ministère de la santé fournit des produits de santé procréative à toutes les femmes en période de procréation et les coûts des méthodes contraceptives modernes sont couverts par le Système national d'assurance maladie (PhilHealth).

116. En outre, la loi relative à la procréation responsable et à la santé reproductive et la loi relative à la couverture sanitaire universelle consacrent l'accès universel à des services, à des méthodes, à des dispositifs et à des fournitures de santé reproductive sûrs, non abortifs, efficaces, légaux, d'un coût abordable et de qualité.

117. Le Programme national de planification familiale est l'un des principaux programmes de santé publique de l'État prévu par la loi relative à la procréation

⁶⁵ Y compris la publication, par la Cour suprême, d'une ordonnance d'interdiction temporaire à l'intention du Ministère de la santé concernant l'utilisation des dispositifs Implanon et Implanon NXT, et d'une autre à l'intention de l'Administration des produits alimentaires et des médicaments concernant la certification des produits de planification familiale.

⁶⁶ Ces mesures de mise en œuvre avaient entre autres les objectifs suivants : 1) répondre aux besoins non satisfaits de planification familiale ; 2) garantir une planification familiale éclairée et délibérée ; 3) permettre aux sages-femmes et aux infirmières de procéder aux interventions qui peuvent sauver la vie du patient et de délivrer des implants sous-cutanés progestatifs ; et 4) définir des stratégies de santé et de développement destinées aux adolescents et aux jeunes.

⁶⁷ En vue de donner effet aux dispositions de ce programme prioritaire, la Commission de la population et du développement a reçu en 2019 une enveloppe supplémentaire de 377 600 000 pesos philippins en application d'une ordonnance de décaissement spécial ; cette somme visait à augmenter le taux de prévalence de la contraception moderne à 65 % et à abaisser le taux de fécondité pour atteindre 2,1 enfants en moyenne par foyer d'ici à 2022.

responsable et à la santé reproductive fondé sur la stratégie « FOURmula One Plus Strategy⁶⁸ » et le cadre concernant la couverture sanitaire universelle. En 2019, l'État, par l'intermédiaire du Ministère de la santé, a changé d'optique dans sa programmation en matière de planification familiale et n'a plus visé uniquement les femmes mariées, mais toutes les femmes. Ainsi, le programme concerne un public beaucoup plus large, puisqu'il cible toutes les femmes en période de procréation, c'est-à-dire entre 15 et 49 ans, y compris celles qui ne sont pas mariées mais qui sont sexuellement actives. Il est conforme aux engagements pris par le pays dans plusieurs cadres internationaux, tels que l'accord relatif aux objectifs de développement durable et FP 2020, qui visent à garantir que la planification familiale est fondée sur les droits. Consécutivement à ce changement d'échelle, le taux de prévalence de la contraception moderne visé pour 2022 est passé de 65 % chez les femmes mariées à 30 % chez toutes les femmes. Cette modification a pour objectif de résoudre le problème, fréquent aux Philippines, de la grossesse chez les adolescentes, sous réserve que celles-ci obtiennent le consentement de leurs parents avant d'accéder aux produits de planification familiale. D'après les données produites par l'outil d'estimation de la planification familiale, le taux de prévalence de la contraception moderne chez toutes les Philippines en 2019 était de 25,7 %, ce qui signifie que quelque 7 106 000 millions de femmes avaient recours à des méthodes modernes de planification familiale. On estime qu'en 2019, le recours aux contraceptifs a permis de prévenir 2,6 millions de grossesses non désirées, 609 000 avortements non sécurisés et 1 300 décès maternels.

118. Il ressort des données issues du Système national de renseignements sur les services de santé sur le terrain qu'en 2019, au total 6 666 539 femmes avaient bénéficié de services de planification familiale moderne dans des établissements de santé publique. Les trois méthodes modernes de planification familiale les plus couramment utilisées étaient les méthodes à courte durée d'action telles que les pilules contraceptives orales uniquement progestatives (19,5 %), les contraceptifs injectables (19,3 %) et les pilules contraceptives orales combinées (17,9 %). D'autres méthodes étaient la ligature tubaire bilatérale et la méthode de l'allaitement maternel et de l'aménorrhée, à 11 % et 10 %, respectivement. Les méthodes d'information concernant la fertilité, appelées méthodes de planification familiale naturelle, sont les moins employées, à 2,3 %. La quasi-totalité (98 %) des utilisateurs actuels des méthodes de planification familiale moderne appartiennent à la tranche des 20-49 ans, tandis que les adolescents entre 10 et 14 ans et ceux entre 15 et 19 ans comptent pour 1,5 %. En 2018, on recensait environ 3 946 802 femmes qui avaient besoin de méthodes de planification familiale moderne mais n'en disposaient pas et environ 1 680 309 d'entre elles ont accepté ces méthodes en 2017 et 2018. Par conséquent, en 2019, 2 266 493 femmes auraient encore manqué de moyens de planification familiale modernes. Il ressort du dernier rapport du Système national de renseignements sur les services de santé sur le terrain qu'en 2019, 668 863 femmes avaient accepté ces nouvelles méthodes, soit 30 % des personnes à qui les moyens de planification familiale modernes faisaient défaut cette même année.

119. D'autres programmes et services sont mis en œuvre pour promouvoir la planification familiale et l'utilisation de contraceptifs modernes, y compris les programmes de procréation responsable et de planification familiale mis en œuvre dans les collectivités, les caravanes de planification familiale, les initiatives de porte-à-porte, les missions d'information sur la planification familiale, la procréation

⁶⁸ Le programme de santé « FOURmula One Plus Strategy » est un cadre stratégique qui vise à améliorer la santé des Philippines grâce à la couverture sanitaire universelle. Il repose sur cinq piliers : 1) le financement de la santé, 2) la fourniture de services, 3) la réglementation, 4) la gouvernance et 5) un système de suivi des résultats.

responsable et la planification familiale sur le lieu de travail, les activités d'orientation et de conseil en matière de remariage.

Prise en charge des grossesses précoces

120. La promulgation de la loi relative à la procréation responsable et à la santé reproductive et de la loi relative à la couverture sanitaire universelle a renforcé la mise en œuvre des programmes de prise en charge des grossesses précoces. Le programme national de maternité sans risques est exécuté sans considération d'âge, de gravidité, de parité, de situation matrimoniale ou de situation économique. Les adolescentes enceintes (âgées de 10 à 19 ans) bénéficient de services appropriés avant, pendant et après leur accouchement et sont orientées vers les hôpitaux pour y recevoir des soins spécialisés. Au titre du Programme relatif à la santé et au développement des adolescents, les adolescentes enceintes reçoivent, dans un environnement qui leur est adapté, des services de santé reproductive dispensés par des prestataires de soins de santé formés à la prise en charge des adolescents. Le pays compte actuellement 704 établissements sanitaires adaptés aux adolescents. Au moins 4 % des femmes qui accouchent chaque année dans ces établissements sont des adolescentes⁶⁹. Par ailleurs, les adolescentes qui accèdent aux services de maternité dans des établissements sanitaires sont remboursées par PhilHealth. De surcroît, le programme Point-Of-Care de PhilHealth couvre l'accès des adolescentes aux services de maternité dans des établissements sanitaires (voir annexe L.2)

121. Les activités de promotion et de communication concernant la santé destinées aux adolescents sont d'autres solutions essentielles pour éveiller ce public à la connaissance de la sexualité et de la santé reproductive, ce qui se traduit par une augmentation de la demande de services dans les établissements de santé. L'État a renforcé les stratégies d'information, de promotion et de communication, créé de nouveaux centres pour adolescents et mobilisé davantage de réseaux d'information et de prestation de services⁷⁰ pour lutter contre les grossesses précoces. On dénombre actuellement 355 centres pour adolescents au niveau local et en milieu scolaire dans le pays et 128 réseaux d'information et de prestation de services sont en activité et entretenus depuis 2015. Un manuel sur ces réseaux a été élaboré pour orienter les localités qui en mettent en place. Au titre du programme national « You-for-You », les adolescents philippins de 10 à 19 ans reçoivent des renseignements essentiels pour leur donner les moyens de prendre des décisions informées et pertinentes concernant leur santé et leur développement en général. Ces cinq dernières années, le programme a bénéficié à plus de 600 000 adolescents⁷¹.

122. Actuellement, un projet de loi visant à prévenir les grossesses chez les adolescentes et à officialiser la protection sociale des parents adolescents a été déposé devant le 18^e Congrès⁷². La Déclaration de Manille de 2019 sur la prise en charge des questions d'éducation, de santé et de développement liés aux grossesses précoces a

⁶⁹ Source : Rapport d'exécution du Programme national de maternité sans risques sur la période 2015-2016 tel que cité dans le rapport du Ministère de la santé.

⁷⁰ Les réseaux d'information et de prestation de services sont des ensembles de programmes d'information et de services relatifs à la santé et au développement des adolescents qui sont proposés par différentes organisations, y compris des administrations nationales et des organisations de la société civile qui interviennent dans une zone déterminée.

⁷¹ Source : Rapport annuel 2019 de la Commission de la population et du développement et rapports sur les objectifs clés, tels que cités dans les rapports de mise en œuvre de la loi de 2019 relative à la procréation responsable et à la santé reproductive.

⁷² Le projet de loi n° 1334 du Sénat, dite loi portant création d'une politique nationale de prévention des grossesses chez les adolescentes, officialisation de la protection sociale des parents adolescents et allocation de fonds à cet effet a été déposé devant le 18^e Congrès.

aussi été élaborée en réponse à la volonté de la population de remédier aux grossesses précoces au moyen des politiques, budgets et programmes spécialisés complets⁷³.

Légalisation de l'avortement

123. L'avortement pratiqué par une femme sur elle-même ou par les parents d'une femme en vue de cacher son déshonneur est toujours considéré comme une infraction grave au titre de l'article 258 du Code pénal révisé. Nonobstant l'interdiction susmentionnée, la Constitution de 1987 met en évidence qu'il convient de protéger au même titre la vie de la mère et celle de l'enfant à naître à compter de sa conception. En accord avec ce principe, dans l'affaire *Imbong c. Ochoa* (n° 204819, 8 avril 2014), la Cour suprême a jugé que dans les cas où il faut choisir entre la vie de la mère et celle de l'enfant, le médecin a dans tous les cas l'obligation morale de tenter de sauver les deux. Par conséquent, pour sauver la vie de la mère, le médecin peut être amené à pratiquer un acte mettant en danger la vie de l'enfant, même si cela va à l'encontre de ses convictions religieuses.

124. En application de la loi relative à la procréation responsable et à la santé reproductive⁷⁴, l'État, par l'intermédiaire du Ministère de la santé, a publié le décret n° 2016-0041 relatif à la mise en œuvre de la Politique nationale sur la prévention et la gestion des complications de l'avortement⁷⁵. Au titre de cette politique, on ne peut refuser des soins ou des renseignements à une femme ou une fille au motif qu'on la soupçonne d'avoir provoqué l'avortement. En outre, les personnes chargées de la

⁷³ En outre, la Déclaration de Manille de 2019 sur la prise en charge des questions d'éducation, de santé et de développement liées aux grossesses précoces est issue du consensus auquel sont parvenus les divers participants au Sommet national de 2019. La déclaration assure que les administrations nationales et locales, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les groupes de jeunes, les travailleurs sociaux, les organisations d'inspiration religieuse et les partenaires de développement collaboreront pour traduire la volonté de la population de remédier aux grossesses précoces au moyen de politiques, budgets et programmes spécialisés complets. Ce mécanisme servira à donner aux jeunes les moyens de faire des choix éclairés grâce à une éducation sexuelle complète adaptée à l'âge et à la culture du public, au renforcement des services de santé adaptés aux adolescents, à la véritable participation des adolescents à l'élaboration des politiques et des programmes, à l'amélioration des systèmes d'appui des adolescentes enceintes et des parents adolescents et au soutien des travaux de recherche concernant l'amélioration des données disponibles sur la grossesse chez les adolescentes et ses causes déterminantes.

⁷⁴ Le chapitre 2 j) de la loi relative à la procréation responsable et à la santé reproductive dispose expressément que toutes les femmes qui ont besoin de soins en raison de complications post-avortement et de toutes autres complications résultant de la grossesse, du travail et de l'accouchement et des événements connexes doivent être traitées et conseillées de façon humaine, sans jugement et avec compassion, conformément aux règles du droit et de la déontologie médicale.

⁷⁵ La nouvelle politique sur la prévention et la gestion des complications de l'avortement reconnaît clairement le droit des femmes et des filles qui connaissent des complications après leur avortement d'être prises en charge de façon humaine, sans jugement et avec compassion, de sorte qu'on ne puisse invoquer les soupçons d'avortement qui pèsent sur une femme ou une fille comme motif pour lui refuser des soins ou les renseignements nécessaires. En outre, elle prévoit que les personnes chargées de la prévention et de la gestion des complications de l'avortement qui exercent leur fonction de façon humaine, sans jugement et avec compassion, sont exonérées de leur responsabilité pénale, civile et administrative. Elle remédie aux difficultés rencontrées par les femmes qui reçoivent des soins post-avortement, y compris les problèmes relatifs à la vie privée et à la confidentialité, la dénonciation des femmes qui avortent aux autorités et l'absence de mécanisme de réparation qui connaît des affaires de mauvais traitements et de sévices à l'égard des femmes. Elle définit une orientation générale et met au jour les rôles et fonctions du Ministère de la santé, de ses bureaux et de ses organismes partenaires pour ce qui est de fournir des soins post-avortement de qualité dans les hôpitaux et tous les établissements sanitaires publics et privés et contient des directives pour l'intégration de la prévention et de la gestion des complications de l'avortement dans d'autres programmes de santé reproductive.

prévention et de la gestion des complications de l'avortement sont exonérées de toute responsabilité pénale, civile et administrative pour les soins post-avortement qu'elles pratiquent ; les problèmes rencontrés par les femmes qui bénéficient de tels soins, et l'absence de mécanisme de réparation en cas de mauvais traitements et de sévices à l'égard des femmes y sont également traités. Par ailleurs, la politique contribue à réduire la mortalité maternelle en luttant contre les effets néfastes des avortements non sécurisés dans le pays.

125. En 2018, le Ministère de la santé a par ailleurs instauré la politique nationale relative à la prévention des avortements illégaux et non sécurisés et à la gestion des complications post-avortement au moyen du décret n° 2018-0003. Cette politique autorise la prise en charge initiale des avortements dans les établissements de soins de santé primaires ; dans ces locaux, les prestataires de services de santé peuvent gérer les premières étapes des soins post-avortement et administrer des médicaments vitaux et doivent orienter rapidement les patients et organiser les transferts vers les hôpitaux centraux, entre autres choses. En outre, elle renforce la fourniture de services de planification familiale, en vue d'aider les femmes à éviter de futures grossesses non désirées. Par ailleurs, elle contient des orientations techniques à l'intention des personnes qui exécutent les programmes de santé publique et des fournisseurs de services pour ce qui est de prévenir les avortements illégaux et non sécurisés et de fournir des soins post-avortement de qualité dans tous les établissements de santé publics et privés du pays.

Lutte contre l'augmentation du nombre de cas de VIH/sida

126. Il convenait d'intensifier l'action menée pour remédier au problème de l'augmentation du nombre de cas de VIH/sida dans le pays (annexe L.3). En 2018, la loi philippine relative au VIH et au sida a vu le jour et a fait obligation à l'État de garantir l'accès aux services liés au VIH et au sida en faisant disparaître l'opprobre et la discrimination qui entourent aussi bien le VIH et le sida que les personnes qu'ils touchent directement ou indirectement dans le pays⁷⁶. Une fois promulguée, cette loi a rendu les services de santé liés au VIH et au sida accessibles aux personnes de 15 à 18 ans qui sont considérées comme ayant la maturité nécessaire et qui sont enceintes, mariées ou qui présentent un comportement à haut risque. Ces personnes peuvent à présent se soumettre à un test de dépistage du VIH sans le consentement d'un parent ou d'un tuteur. L'État, par l'intermédiaire du Ministère de la santé, a publié plusieurs documents d'orientation⁷⁷ en vue d'assurer l'application effective de cette loi. Des

⁷⁶ La loi philippine relative au VIH et au sida interdit et punit les actes suivants : 1) les actes ou pratiques discriminatoires sur le lieu de travail et dans les établissements d'enseignement ; 2) les restrictions relatives aux déplacements, à l'habitation et au logement ; 3) l'interdiction de se présenter à une fonction publique ou d'exercer une telle fonction ; 4) le refus d'accès aux services de crédit et d'assurance ; 5) les faits de discrimination dans les hôpitaux et les établissements sanitaires ; 6) le refus d'accès aux services d'inhumation ; 7) les brimades ; 8) et d'autres actes discriminatoires semblables commis à l'égard d'une personne au motif qu'elle est séropositive ou soupçonnée de l'être.

⁷⁷ Ces documents d'orientation comprennent : 1) les directives provisoires concernant le financement des frais médicaux engagés par les personnes vivant avec le VIH démunies et insolubles dans les centres de traitement retenus par le Ministère de la santé, 2) les directives provisoires sur le traitement médical des personnes vivant avec le VIH et un protocole sur les précautions à prendre contre la transmission du VIH pendant les interventions médicales, chirurgicales et autres, 3) l'adoption du guide clinique élaboré par la Société philippine de microbiologie et d'étude des maladies infectieuses en matière de prévention, de diagnostic et de traitement des infections opportunistes chez les adultes et les adolescents infectés par le VIH aux Philippines, 4) les directives provisoires sur la prévention et la maîtrise des infections sexuellement transmissibles, du VIH et du sida dans les centres de traitement de la toxicomanie et de réadaptation des patients, 5) les directives provisoires concernant la mise en œuvre d'une éducation et d'une intervention

mécanismes analogues ont été mis au point pour garantir la mise en œuvre des programmes de prévention du VIH/sida. Le Conseil national de lutte contre le sida a été reformé et s'occupe de la mise en œuvre générale dans le pays du Plan à moyen terme de lutte contre le sida⁷⁸.

127. L'État s'est fixé la cible de traitement 90-90-90, établie par l'ONU, pour éradiquer le VIH et le sida à l'horizon 2030. Dans ce cadre, les pays doivent dépister 90 % du total estimé des personnes vivant avec le VIH et fournir un traitement à 90 % des personnes ayant reçu un diagnostic de VIH, ce qui aura pour effet de bloquer la multiplication du virus chez 90 % des personnes traitées. En ce qui concerne le premier volet, le pays a atteint un taux de dépistage de 73 % (soit 71 078 de personnes ayant reçu un diagnostic de VIH sur un total estimé de 96 800 personnes vivant avec le VIH). S'agissant du traitement, 61 % des personnes ayant reçu un diagnostic de VIH (soit 43 020) reçoivent une thérapie antirétrovirale. Le taux de réussite du traitement, mesuré en fonction du niveau de charge virale, s'établit à 96 %, mais le taux de dépistage demeure faible.

128. Les Philippines font partie des rares pays asiatiques à financer les antirétroviraux des personnes vivant avec le VIH. En outre, au titre du programme national d'assurance maladie, l'État propose un programme de prestations aux personnes vivant avec le VIH. Par l'intermédiaire du Ministère de la Santé, il élaborera un programme pour fournir un traitement et des médicaments gratuits et accessibles à toutes les personnes vivant avec le VIH. D'autres stratégies relatives à la situation des femmes vivant avec le VIH sont mentionnées à l'annexe L.4.

129. Une couverture financière complète est prévue pour permettre aux personnes admissibles de bénéficier du programme de prise en charge du dépassement d'honoraires, d'une assistance financière au titre du programme de soin *Malasakit* ou d'un soutien financier dans le cadre de l'assistance médicale aux patients démunis. Le Ministère de la santé a noué des partenariats avec des administrations locales pour les aider à mettre sur pied leurs propres cliniques d'hygiène sociale à même de dispenser des services de santé complets en matière de VIH/sida. En 2019, 153 cliniques d'hygiène sociale fournissaient des services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH essentiellement aux principales populations touchées.

Abrogation des décrets n° 003 et 030 de la ville de Manille et interdiction des contraceptifs modernes à Sorsogon

130. À strictement parler, la promulgation de la loi de relative à la procréation responsable et à la santé reproductive a abrogé les décrets n° 003 et 030 de la ville de Manille et garantit que les pouvoirs municipaux de cette ville feront de fait appliquer la loi efficacement parmi leurs administrés. En ce qui concerne Sorsogon, l'État, par l'intermédiaire de la Commission de la population et du développement, a mené une série de débats avec le premier magistrat local pour réaffirmer le rôle qu'ont les administrations locales pour ce qui est d'encourager les administrés à faire des choix éclairés et d'éduquer les couples à toutes les méthodes de planification familiale pour les aider à décider, en connaissance de cause, du nombre d'enfants qu'ils souhaitent

sanitaire globale relative au VIH et au sida en faveur des populations clés et des communautés vulnérables.

⁷⁸ Le sixième Plan à moyen terme de lutte contre le sida porte sur la période 2017-2022, fixe des objectifs à atteindre en six ans et fournit de grandes orientations stratégiques concernant la riposte multisectionnelle nationale, régionale et locale contre le sida. Il vise à réduire les nouveaux cas d'infection au VIH et de sida ; à améliorer l'état de santé et le bien-être des personnes vivant avec le VIH ; à renforcer les systèmes sanitaires, non sanitaires et communautaires comprenant des dispositifs d'information stratégique ; à améliorer les mécanismes de responsabilisation des dirigeants ; et à améliorer le financement national en vue de riposter durablement contre le VIH.

et de l'espacement des naissances. À l'issue de ces échanges, le 16 janvier 2017, le premier magistrat local a adressé une lettre au Ministère de la santé pour l'assurer que les pouvoirs municipaux de Sorsogon continuaient de promouvoir et de mettre en œuvre des programmes de santé reproductive. La mise en œuvre de ces dispositifs est contrôlée périodiquement par le Centre de développement sanitaire dans la région V.

La réponse de l'État au suivi des observations finales formulées par le Comité CEDAW et présentées par la Rapporteuse Lia Nadaraia figure à l'annexe Q.

N. Autonomisation économique des femmes

Accès des travailleuses du secteur non structuré à la sécurité sociale

131. En ce qui concerne l'assurance maladie, tous les Philippines, y compris les femmes qui travaillent sans rémunération ou dans le secteur non structuré, en zones rurales et urbaines, sont automatiquement couverts par le programme national d'assurance maladie, en application de la loi relative à la couverture sanitaire universelle⁷⁹. Ainsi, 100 % des Philippines sont couverts, contre 98 % en 2018.

132. Au titre de la loi portant le congé de maternité à 105 jours, les travailleuses du secteur non structuré et les femmes qui versent des contributions volontaires au dispositif de sécurité sociale reçoivent des prestations de congé de maternité. Les travailleuses du secteur non structuré ont droit aux prestations de congé de maternité si elles ont cotisé au moins trois mois au dispositif de sécurité sociale au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement le semestre de la naissance de l'enfant, de la fausse couche ou de l'interruption d'urgence de la grossesse.

133. Pour ce qui est de l'assurance sociale, comme le prévoit la loi sur le rôle des femmes dans le développement et l'édification du pays, une personne peut également être couverte à titre volontaire en tant que conjoint sans emploi si elle est légalement mariée à un employé membre du dispositif de sécurité sociale qui est à jour de ses cotisations et si elle consacre tout son temps à la gestion des affaires du ménage et de la famille. Parallèlement, le programme AlkanSSSy⁸⁰, lancé en 2012 en collaboration avec le service de sécurité sociale, est mis en œuvre pour couvrir les travailleurs du secteur non structuré et rendre l'épargne des primes mensuelles de sécurité sociale abordable. La couverture du secteur non structuré est continuellement élargie grâce à l'accréditation de diverses coopératives et associations en tant que partenaires, et, dans le cadre du programme KaltaSSS-Collect, la couverture des travailleurs sur commande et contractuels des pouvoirs publics qui ne relèvent pas du système d'assurance au sein de la fonction publique est accrue. Au 31 décembre 2018, dans le cadre du programme d'accréditation des agents partenaires, on dénombrait en tout 41 426 affiliés versant des contributions au service de sécurité sociale. En septembre 2019, 108 779 personnes étaient inscrites au programme AlkanSSSy. En parallèle, 44 093

⁷⁹ Les services, dispensés aussi bien à la population dans son ensemble qu'à chacun des citoyens, comprennent l'accès aux soins préventifs, promotionnels, curatifs et palliatifs et aux soins de réadaptation dans les domaines médicaux, dentaires et mentaux et dans le cadre d'une prise en charge d'urgence.

⁸⁰ Dans le cadre du Programme AlkanSSSy, dont le nom est un jeu de mots fondé sur le terme philippin *alkansya* (tirelire), une sorte d'immense meuble-classeur composé de 160 boîtes individuelles verrouillables comportant une fente où insérer des pièces est mis à disposition des travailleurs du secteur non structuré pour qu'ils puissent y déposer de l'argent chaque jour. Une fois par mois, les agents du groupe du secteur non structuré, orientés et contrôlés par des agents comptables du système de sécurité social désignés, ouvrent les boîtes de chacun et calculent la somme épargnée. Une fois qu'une somme équivalant à un mois de contribution est réunie, ils remplissent le formulaire de versement au système de sécurité sociale et distribuent le montant audit système par l'intermédiaire d'un organisme de collecte ou d'une banque.

personnes étaient inscrites par l'intermédiaire du Programme d'homologation des coopératives et 230 069 étaient couvertes en tant que travailleurs sur commande dans des services publics. Par ailleurs, les personnes âgées démunies ont droit à une subvention mensuelle en espèces de 500 pesos. En juin 2019, 210 959 bénéficiaires recevaient leur pension.

134. L'État a en outre donné effet à un programme d'aide financière non assorti de conditions, le plus grand programme d'atténuation de la réforme fiscale exécuté au titre de la loi relative à l'accélération d'une réforme fiscale inclusive, qui prévoit d'accorder des subventions en espèces aux ménages et aux personnes pauvres qui sont susceptibles de ne pas bénéficier des taux d'imposition applicables aux revenus plus faible, mais qui risquent de pâtir de l'augmentation des prix. En juin 2019, sur les 10 000 000 de bénéficiaires ciblés par le programme d'aide financière non assorti de conditions, 3 682 283 ménages avaient demandé leur subvention en espèces.

135. Un dialogue national fondé sur l'évaluation a été mené par le groupe restreint formé à cette fin, coprésidé en 2015 par le Bureau des travailleurs ayant des préoccupations particulières et l'Autorité nationale en charge de l'économie et du développement, en vue d'examiner le système national de protection sociale et, à terme, d'établir un socle de protection sociale défini sur le plan national. Les résultats produits par ce dialogue ont servi à définir les objectifs fondamentaux et les garanties minimales en matière de protection sociale. Ces garanties, qui restent à définir au niveau national, sont au moins les suivantes : i) accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ; ii) garantie élémentaire des moyens d'existence pour les enfants, y compris l'accès à la nutrition, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires ; iii) garantie élémentaire des moyens d'existence pour les personnes en âge d'être actives qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage ou de maternité, notamment les personnes handicapées ; et iv) garantie élémentaire des moyens d'existence pour les personnes âgées. La plupart de ces éléments figurent déjà dans le Plan national de développement pour la période 2017-2022 et d'autres programmes publics existants. L'annexe M présente les interventions en cours concernant les initiatives de protection sociale.

O. Femmes rurales

Mesures de garantie de l'accès des femmes rurales à des services adéquats d'alimentation et de nutrition et d'eau et d'assainissement

136. Les travailleuses font partie des acteurs économiques fondamentaux qui présentent les taux de pauvreté les plus élevés, au coude à coude avec les agriculteurs et les pêcheurs⁸¹. Le taux de pauvreté des femmes est plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Par conséquent, des mesures sont prises pour lutter contre la pauvreté, en particulier chez les femmes rurales. Promulguée en 2019, la Charte en faveur des pauvres vise à améliorer le niveau et la qualité de vie des Philippins pauvres.

137. Le droit à une alimentation adéquate étant l'un des droits fondamentaux des pauvres, sa pleine réalisation est garantie au titre de la Charte en faveur des pauvres. En outre, l'État intervient pour remédier à l'insécurité alimentaire et hydrique. Il a axé ses travaux sur les procédures de production et de transformation de produits

⁸¹ Ce sont les agriculteurs qui présentent les taux de pauvreté les plus élevés (34,3 %), suivis par les pêcheurs (34 %) et les femmes (22,5 %). Le taux de pauvreté des femmes est calculé en fonction de la part de femmes (appartenant à des familles pauvres) dont le revenu par habitant est inférieur au seuil de pauvreté par habitant.

alimentaires durables et sains, ainsi que sur les techniques de conservation des produits alimentaires. La campagne RICEponsible a été lancée pour avancer sur la voie de la consommation alimentaire responsable et encourager les Philippins à consommer d'autres produits cultivés⁸² que le riz ; appliquer une politique de zéro déchet ; et varier l'alimentation en suivant la recommandation « go, glow, grow » (*Pinggang Pinoy* ou assiette philippine)⁸³. Cette campagne met en avant le rôle qu'ont les femmes et les enfants pour ce qui est de décider et d'agir dans le cadre de la consommation alimentaire des ménages afin d'assurer la sécurité alimentaire, d'éliminer la faim, d'encourager l'utilisation rationnelle des ressources alimentaires et de promouvoir la santé et la nutrition. Sous l'effet des mesures prises par les pouvoirs publics, la part de personnes en milieu rural vivant en deçà du seuil de subsistance a reculé de 6 % ; le taux de femmes répondant aux critères susmentionnés a quant à lui diminué de 4 %. Le taux de pauvreté alimentaire des personnes en milieu rural et des femmes a baissé de 44 % et 41 %, respectivement⁸⁴. En outre, l'État a mis en œuvre le Programme de réduction de la malnutrition en vue de remédier à la malnutrition chez les enfants en milieu rural par l'innovation alimentaire et l'éducation nutritionnelle. On dénombre parmi les résultats importants produits par le programme la réduction de 18,94 %, en 2019, du taux d'enfants présentant une insuffisance pondérale modérée ou sévère (voir annexe N.1). L'État a également mis en œuvre un programme d'alimentation d'appoint⁸⁵ par l'intermédiaire de ses services dispensés dans des centres ou dans des communautés. Ce programme vise à augmenter la ration alimentaire des enfants âgés de 3 à 12 ans. En décembre 2019, dans le cadre du neuvième cycle d'exécution du programme cette année, 1 172 224 enfants recevaient une ration supplémentaire, soit 62,29 % des 1 881 979 enfants ciblés⁸⁶. En outre, dans le cadre de cours de formation et de projets sur le jardinage familial et l'agriculture urbaine et du programme *Gulayan sa Paaralan* (culture de légumes à l'école), les femmes et les enfants ont l'occasion d'apprendre à maîtriser des techniques et à cultiver des produits alimentaires pour leur propre consommation à leur domicile ou à l'école⁸⁷.

138. Le taux d'accès à une installation sanitaire améliorée a légèrement augmenté (environ 1 %), malgré une légère contraction (-3 %) du nombre de ménages ruraux

⁸² On dénombre parmi les autres produits cultivés le maïs, les bananes, les patates douces, le riz brun et les mélanges de riz.

⁸³ De plus amples renseignements figurent à l'adresse suivante : <https://www.philrice.gov.ph/campaign/be-riceponsible/>.

⁸⁴ Ibid., p. 7.

⁸⁵ En plus des repas qu'ils prennent chez eux, les enfants qui sont placés en garderie ou qui participent aux jeux de voisinage surveillés reçoivent des aliments d'appoint. Cinq jours par semaine, sur une période de 120 jours par ans, les repas chauds supplémentaires sont servis aux enfants à l'heure du goûter ou du repas. Le Programme d'alimentation d'appoint contribue à accroître la portée des programmes d'alimentation des enfants dans les zones et les communautés gérées par des administrations locales. Une place importante est accordée aux produits alimentaires autochtones ou transformés sur place, qui doivent constituer un tiers de l'apport énergétique et nutritionnel recommandé ; à l'amélioration des connaissances, des attitudes et des pratiques des enfants, des parents et des tuteurs au moyen de cours intensifs en matière de nutrition et de santé ; et à l'amélioration et au soutien de l'objectif du Programme nutritionnel concernant les enfants.

⁸⁶ *Source* : Contribution du Ministère de la protection sociale et du développement au neuvième rapport périodique soumis en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

⁸⁷ L'État, par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture, fournit des semences, des plants, des outils et du matériel, ainsi qu'une assistance technique et du matériel d'information, d'éducation et de communication. Dans le cadre du Programme *Gulayan sa Paaralan*, les notions élémentaires de l'agriculture sont inculquées aux apprenants et la consommation de légumes riches en nutriments et en fibres est encouragée. Les légumes récoltés sont utilisés dans le cadre des programmes d'alimentation scolaires.

ayant accès à une source améliorée d'eau potable⁸⁸. Ce recul donne un caractère plus impérieux à l'obligation qu'a l'État⁸⁹ de tirer profit des programmes et projets qui permettraient à tous d'avoir accès à de l'eau salubre en quantité suffisante.

139. L'État a mis en œuvre le programme *Sagana at Ligtas na Tubig Para sa Lahat* (un programme en faveur d'une eau salubre et abondante pour tous), conçu pour que des systèmes d'approvisionnement en eau soient installés dans 455 municipalités, *barangay*, centres de santé et sites de réinstallation qui n'en disposent pas et pour renforcer les capacités des administrations locales et des fournisseurs de services d'approvisionnement en eau en matière de planification, de construction et d'exploitation des installations d'approvisionnement en eau. Toujours dans un souci d'amélioration de l'accès des femmes et des hommes à l'eau, l'État, par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture, a inclus les installations d'approvisionnement en eau parmi les infrastructures fournies dans le cadre du programme de développement rural des Philippines appuyé par la Banque mondiale.

Élimination de la discrimination en matière de rémunération

140. L'État a amélioré les conditions de travail des femmes rurales en augmentant les salaires des travailleuses agricoles rurales par région. Une augmentation du salaire journalier de base des travailleuses agricoles et forestières de 6 à 16 pesos a été enregistré sur l'année⁹⁰. Du fait de cette revalorisation, la discrimination en matière de rémunération des femmes rurales a diminué, le retard des salaires ayant enregistré son niveau le plus faible en 2016, à 17,45 pesos⁹¹.

141. L'État, par l'intermédiaire d'organismes tels que l'Institut de recherche philippin sur le riz, a délibérément fait en sorte que toutes les agricultrices bénéficient de programmes et de projets qui visent à accroître leur productivité et leur revenu, tels que le Système d'innovations au service des entreprises rizicoles, les systèmes de semence de riz et la promotion des technologies stratégiques.

142. Cependant, les données relatives aux femmes disposant de plusieurs instruments de prêt ou de propriété ont augmenté. En décembre 2019, la moitié des preneurs de contrats de location de pêcheur étaient des femmes⁹². En décembre 2018, le nombre de femmes titulaires d'un titre de propriété foncière s'établissait à 31 %, sur un total de 1 920 475 propriétaires⁹³, soit une augmentation de 4 % par rapport à huit ans auparavant, quand les politiques de réforme agraire soucieuses du genre n'étaient pas encore en place. De la même façon, les femmes représentaient 19 % de l'ensemble des 500 229 titulaires d'un certificat de propriété⁹⁴.

143. L'écart salarial entre les travailleurs agricoles masculins et féminins s'explique en partie par le fait que les femmes sont considérées comme incapables de conduire des machines agricoles. Des machines et des technologies tenant compte du genre ont été mises au point pour autonomiser les femmes et les encourager à participer à la production et à la transformation du riz (voir annexe N.2).

⁸⁸ Institut philippin de statistique et ICF. Indicateurs clés employés dans l'enquête nationale des Philippines sur la population et la santé. Quezon (Philippines) et Rockville (État du Maryland, États-Unis d'Amérique) : Institut philippin de statistique et ICF, 2018, p. 5.

⁸⁹ Ministère de l'intérieur et de l'administration locale, Ministère de la santé et Commission nationale de lutte contre la pauvreté.

⁹⁰ Institut philippin de statistique. 2018 Gender Statistics on Labour and Employment (GSLE). Quezon (Philippines) : Institut philippin de statistique, 2018, p.13 à 15.

⁹¹ Ibid.

⁹² Ibid. p. 13 et 14 et 13 et 15.

⁹³ Sur le fondement du document « Factsheet Women and Men » établi en 2019 par l'Institut philippin de statistique, disponible à l'adresse suivante : <https://psa.gov.ph/gender-stat/wmf>.

⁹⁴ Ibid.

Incorporation des perspectives de genre dans l'ensemble des politiques, stratégies, plans et programmes de développement agricole et rural

144. Ces trois dernières années, les initiatives d'intégration des questions de genre ont occupé une place très importante dans les mesures de développement rural prises par l'État. Dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, des politiques relatives à l'intégration de la perspective de genre dans les projets, programmes et plans stratégiques ont été publiées. Dans le secteur de la sylviculture, la stratégie nationale relative à REDD-plus a pris en compte les contributions des femmes en matière de protection et de conservation des forêts. L'une des approches employées a été le partage des bénéfices, système qui a été intégralement adapté à la culture et au genre des bénéficiaires et axé particulièrement sur les groupes généralement marginalisés, par exemple les peuples autochtones, les femmes ou les ménages pauvres. En novembre 2018, cette initiative se traduisait par une augmentation de 6,28 % du nombre d'agricultrices, de pêcheuses et de travailleuses du secteur de la foresterie⁹⁵.

145. En vue de renforcer davantage le droit des femmes rurales aux ressources destinées à la production alimentaire, l'État a mis en place des interventions comprenant des cours de formation aux technologies de production, d'après récolte et de transformation ; des opérations de distribution d'intrants agricoles (engrais et plants) ; des mesures d'assouplissement des conditions de prêt et de crédit ; et des programmes de facilitation d'accès au marché, exécutés par les administrations locales en faveur des agriculteurs, des pêcheurs et des groupes de femmes. En 2017, quelque 176 248 femmes profitaient de services d'appui à la vulgarisation, d'éducation et de formation proposés par le Ministère de l'agriculture, soit 64 % des bénéficiaires. Les femmes représentent 43 %, soit près de la moitié, des personnes qui ont reçu des plants, 32 % des personnes qui ont reçu des animaux et 15 % des bénéficiaires de services de production halieutique. En outre, les travailleuses agricoles et les pêcheuses rurales ont reçu du matériel et des équipements (39 %) et ont bénéficié de services de gestion de la production (27 %)⁹⁶.

146. Le programme concernant les semences, qui relève du programme d'amélioration de la compétitivité du riz⁹⁷, permet aux propriétaires fonciers et aux locataires qui sont des femmes, des personnes handicapées, des personnes appartenant à des peuples autochtones et des personnes âgées de bénéficier gratuitement de semences de riz autofécondées. Ainsi, les femmes ayant reçu de telles semences représentent plus d'un quart (33 %) des 1 257 000 agriculteurs bénéficiaires.

147. L'État, par l'intermédiaire du Conseil chargé des politiques de crédit agricole, a permis aux femmes d'accéder à des activités d'agro-pêche de subsistance financées par crédit au moyen des divers programmes de crédit et de financement proposés par l'organisme. Le Conseil a fait savoir que depuis 2016, entre 42 % et 50 % des bénéficiaires des prêts qu'il propose sont des femmes. En outre, l'État a mis en place le programme élargi d'aide au crédit dans le secteur du riz, dont 42 % des bénéficiaires sont des femmes⁹⁸.

⁹⁵ Institut philippin de statistique. 2018 Gender Statistics on Labour and Employment (GSLE).

Quezon (Philippines) : Institut philippin de statistique, 2018, p. 3 à 112 et p. 3 à 118.

⁹⁶ Compte tenu du rapport présenté par le Ministère de l'agriculture au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

⁹⁷ Le Programme d'amélioration de la compétitivité du riz vise à améliorer la compétitivité et les revenus des riziculteurs en augmentant les rendements tout en abaissant les coûts de production. Il a été créé en application de la loi de libéralisation des échanges de riz. Deux de ses sous-programmes, dont le Programme concernant les semences, profitent directement aux rizicultrices.

⁹⁸ Celles-ci ont reçu un montant équivalant à 1 219 650 pesos, prélevé sur le budget consacré directement à l'aide aux rizicultrices. Le programme susmentionné est distinct des dispositifs classiques de prêt sectoriel agricole et d'aide au crédit. Près de la moitié (49 %) de l'ensemble du

148. En parallèle, l'État a instauré des programmes de microentreprises rurales, dont la majorité des bénéficiaires sont des microentrepreneuses. En décembre 2019, 53 % des bénéficiaires des services commerciaux du Ministère de l'agriculture étaient des femmes⁹⁹. De surcroît, l'État a mis en œuvre le programme One Town One Product (« Une ville, un produit ») à l'appui des microentrepreneuses rurales¹⁰⁰.

149. L'État a donné effet à la deuxième édition du projet GREAT Women, ce qui a amélioré les conditions de travail des entrepreneuses. Dans le cadre de ce projet, une assistance personnalisée est apportée en vue d'améliorer la durabilité, la productivité et la compétitivité des microentrepreneuses en fonction des besoins de leur entreprise.

150. Pour ce qui est de la participation à la gouvernance et à la prise de décisions locales, la Charte philippine des droits des femmes fait obligation à l'État d'appuyer l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels. Ainsi, l'État, par l'intermédiaire du Bureau des pêches et des ressources aquatiques, a nommé des femmes (11 %) au poste de responsable des pêches¹⁰¹. Par ailleurs, les femmes représentent près de la moitié (48 %) des conseillers agricoles qui planifient et mettent en œuvre des projets à l'échelle locale¹⁰². En outre, les femmes sont en nombre dans les organisations rurales telles que *Pambansang Mannalón*, *Maguuma*, *Magbabaol*, *at Magsasaka ng Pilipinas* et *Magsasakang Siyentista* (l'association agricole philippine et le dispositif en faveur des agriculteurs scientifiques). Ces organisations incitent à agir pour subvenir aux besoins du secteur agricole. Le nombre de femmes siégeant à la Commission nationale de lutte contre la pauvreté, sur l'ensemble des 14 groupements de base, est passé de 42 % sur la période 2011-2014 à 48,5 % sur la période 2015-2020. La Commission nationale chargée des peuples autochtones met aussi en œuvre des programmes de services socioéconomiques de renforcement et de protection de l'écologie adaptés à la culture, responsables et soucieux du genre, qui prévoient que les femmes participent à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des plans, programmes et projets de développement national, régional et local. D'autres initiatives tenant compte des questions de genre figurent à l'annexe N.3. Certains résultats sont mentionnés à l'annexe N.4a et N.4b.

Diffusion de la recommandation générale n° 34 du Comité

151. L'État, par l'intermédiaire de ses détenteurs d'obligation, a reproduit, publié et diffusé des supports de connaissances tels que des tracts, des brochures, des magazines et des revues au sujet des droits des femmes rurales. De surcroît, des guides techniques et des histoires de femmes rurales ont été traduits dans les langues locales pour mieux faire connaître les agricultrices et les pêcheuses. Ces démarches mettent en lumière la précieuse contribution des femmes rurales aux secteurs de l'agriculture et de la pêche et à la vie de la société.

crédit agricole public est alloué à des femmes rurales au titre de prêts et d'aides au crédit classiques, soit un montant total qui représente 347 300 000 de pesos.

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ Le Programme One Town One Product vise l'ensemble de la chaîne de valeur agricole, de la production à la commercialisation. Les administrations nationales promeuvent un guichet unique dans chaque administration locale et, ainsi, soutiennent les travailleuses agricoles et les microentrepreneuses depuis le contrôle de la qualité du produit jusqu'à la commercialisation de celui-ci en passant par la manutention d'après récolte et l'ajout de valeur.

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Institut de formation agricole. *Agricultural Extension Workers Profiling 2018 : Emphasizing the Role of Local Government Units in the Delivery of AF Extension Services*. Quezon (Philippines): Institut de formation agricole, 2018 p. 10.

P. Groupes de femmes défavorisés

Mesures visant à donner aux femmes qui se heurtent à des formes de discrimination multiples et croisées les mêmes droits, possibilités et moyens de protection qu'aux autres

152. L'État a pris des mesures pour donner aux femmes, en particulier à celles issues de groupes vulnérables, les mêmes droits, possibilités et moyens de protection qu'aux autres. Dans le Plan stratégique de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants pour la période 2017-2022 mis en place par le Conseil interinstitutions, un point prioritaire consiste à limiter l'exécution des programmes informatifs de sorte qu'ils profitent aux femmes des secteurs marginalisés, y compris les femmes autochtones, les femmes musulmanes, les femmes âgées, les femmes handicapées, les femmes qui vivent dans des zones reculées et les jeunes filles. Dans le même ordre d'idées, la Résolution 2019-02¹⁰³ de la Commission des changements climatiques a visé les femmes des communautés culturelles autochtones du fait de leurs vulnérabilités particulières aux risques climatiques. On dénombre parmi les dispositifs des initiatives de renforcement des capacités en matière de violence à l'égard des femmes et de leurs enfants et de la loi relative aux droits des peuples autochtones, notamment en ce qui concerne le droit des femmes autochtones de bénéficier de la même protection et du même traitement que les autres, de participer sur un pied d'égalité aux prises de décisions et d'accéder aux services essentiels dans des conditions d'égalité, ainsi que des projets de subsistance et d'entrepreneuriat, tels que des projets de culture de jardins potagers et de confection de vêtements autochtones. Les consultations avec les femmes autochtones de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman, menées dans le cadre de l'élaboration de la loi organique du Bangsamoro, ont produit des résultats positifs¹⁰⁴. Des tables de négociations de paix réservées aux femmes ont été organisées en vue de favoriser les échanges avec les femmes de sorte à mieux faire connaître le Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité et à mettre au jour les problèmes qui ressortent du conflit armé. Parmi les femmes consultées se trouvaient des femmes mangyan, venues de Mansalay, en Mindoro oriental. Les femmes autochtones ont aussi été incluses pendant les trois consultations menées par l'Office national de l'économie et du développement en mars 2019 dans le cadre du deuxième examen national volontaire concernant les objectifs de développement durable. Consécutivement, les questions prioritaires des peuples et des femmes autochtones ont été incorporées dans le Plan national de réalisation des objectifs de développement durable et l'accent a été placé sur le caractère essentiel de l'égalité des genres dans la concrétisation de ces objectifs¹⁰⁵.

153. En outre, l'État a créé les services internationaux de protection sociale des ressortissants philippins¹⁰⁶. En 2019, 32 557 Philippins en difficulté ou sans papier,

¹⁰³ Cette mesure porte sur l'intégration et le renforcement des approches soucieuses du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et activités relatifs aux changements climatiques.

¹⁰⁴ L'un des deux sièges attribués aux femmes à l'Autorité de transition du Bangsamoro est revenu à une femme autochtone.

¹⁰⁵ Ibid., p. 65.

¹⁰⁶ Les services internationaux de protection sociale des ressortissants philippins ont été instaurés pour fournir des prestations d'assistance et de protection sociales aux Philippins à l'étranger, tels que des services psychosociaux (par exemple des services de conseil, des traitements psychosociaux, des séances d'accompagnement du stress traumatique et des séances d'orientation relatives aux valeurs), des prestations d'assistance pour les personnes en situation de crise (par exemple la distribution de produits alimentaires, la mise en place de services de transport et la fourniture d'une assistance médicale et éducative), des services de consultations matrimoniales (par exemple des services de consultations pré-nuptiales, d'amélioration de la vie conjugale et de

dont 65,37 % de femmes, ont reçu une assistance dans le cadre de ces services (voir annexe O.1a et O.1b). Au total, le centre d'accueil des personnes déplacées, placé sous la direction du Ministère de la protection sociale et du développement, a pris en charge 9 272 personnes, dont 6 877 hommes et 2 395 femmes.

154. En outre, l'État, en promulguant la loi relative à la protection spéciale des enfants dans les situations de conflit armé, a renforcé la protection des droits des filles touchées par les conflits armés.

Mesures garantissant un recours utile aux victimes d'expulsion et de réinstallation

155. Promulguée en 2018, la loi élargie relative au système national intégré des zones protégées¹⁰⁷ reconnaît les droits des peuples autochtones et des communautés culturelles autochtones de gouverner, entretenir, développer, protéger et préserver les zones protégées conformément à leurs systèmes et pratiques de savoir autochtone et au droit coutumier. De surcroît, la promulgation de la loi organique du Bangsamoro réaffirme les droits des peuples autochtones sur leurs territoires ancestraux¹⁰⁸.

156. La délivrance rapide, par la Commission nationale chargée des peuples autochtones, de titres de propriété des territoires et terres ancestraux, fait partie du programme prioritaire de la Commission nationale de lutte contre la pauvreté. En avril 2019, 243 titres de propriété des territoires ancestraux, représentant une superficie totale de 5 735 893,1072 hectares, revenaient à 1 314 419 personnes issues de peuples autochtones, soit environ 9,39 % de l'ensemble de la population autochtone, estimée à 14 000 000 personnes.

gestion des crises de couple), des séances d'orientation sur la protection parentale de remplacement (par exemple l'adoption, le placement en famille d'accueil, l'accueil en établissement et la tutelle), des modules de renforcement des capacités et de formation professionnelle, des services de rapatriement et de réinsertion et des services d'aiguillage. Ces services internationaux sont disponibles en Malaisie, à Hong Kong (Chine), à Riyad et à Djedda, deux villes du Royaume d'Arabie saoudite, à Doubaï et à Abou Dhabi, deux villes des Émirats arabes unis, au Koweït, et à Doha, au Qatar. Grâce à ce programme, le Ministère de la protection sociale et du développement fournit des prestations d'assistance et de protection sociales complètes aux Philippins vulnérables et défavorisés qui se trouvent dans d'autres pays afin de promouvoir leur bien-être et leur intérêt supérieur. Ces personnes sont par exemple des victimes de la traite, des personnes enlevées, des personnes recrutées de manière illégale, exploitées, victimes de sévices et de mauvais traitements ou dont les droits sont bafoués par l'employeur, des victimes de catastrophes dues aux activités humaines ou naturelles, des personnes ayant des problèmes familiaux, des personnes ayant des relations extraconjugales, des personnes en union libre, des immigrants clandestins, des personnes qui restent dans un pays après expiration de leur titre de séjour, des personnes accusées ou soupçonnées d'avoir commis une infraction, des victimes de la petite criminalité, des enfants qui ont besoin d'une protection spéciale, tels que les enfants abandonnés, laissés à eux-mêmes, exploités ou victimes de sévices, les personnes qui demandent à obtenir la capacité juridique afin de pouvoir obtenir un acte de mariage et les personnes qui ont besoin de renseignements relatifs aux services proposés par le Ministère de la protection sociale et du développement.

¹⁰⁷ La même loi prévoit par ailleurs que l'ensemble des peuples autochtones et des communautés culturelles autochtones vivant dans les zones protégées doivent compter entre un et trois représentants parmi les membres du Comité de gestion des zones protégées.

¹⁰⁸ L'article 9 du chapitre 3 de la loi organique du Bangsamoro prévoit que le Gouvernement du Bangsamoro créera un ministère des affaires autochtones pour promouvoir le bien-être de tous les peuples autochtones dans la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman, compte tenu des territoires ancestraux et des droits connexes qui leur reviennent. Ce même chapitre prévoit également que ledit gouvernement reconnaîtra les droits des peuples autochtones et adoptera des mesures de promotion du droit de ces peuples d'obtenir une part équitable des recettes tirées de l'utilisation des ressources qui se trouvent sur les territoires ancestraux et du droit à un consentement préalable libre et éclairé.

157. En parallèle, les projets de construction de logements mis en œuvre par l'État respectent les droits des peuples autochtones vis à vis de leurs territoires ancestraux. En vue d'améliorer la vie des communautés culturelles autochtones et des peuples autochtones¹⁰⁹, l'État a construit au profit de ces peuples des logements sur les territoires ancestraux qui leur appartenaient, après que la légitimité des titres correspondants a été validée par le groupe tribal concerné. Le mécanisme interorganisations de coordination des réponses rapides aux violations des droits des peuples autochtones n'est pas encore opérationnel, mais il a été créé pour que les pouvoirs publics, en particulier le Ministère de la justice, engagent les poursuites qui s'imposent contre les auteurs présumés de violations des droits des communautés culturelles autochtones et des peuples autochtones.

Consultation avec des Bangsamoros musulmans et des communautés culturelles autochtones non musulmanes afin de mettre au jour des solutions de mise en valeur des terres

158. Les problèmes fonciers sont au cœur du conflit au Bangsamoro. Afin de régler le différend et de prévenir l'escalade des conflits, des auditions et des consultations préalables à l'établissement d'une législation ont été menées par la Commission de l'ordre public et de la sécurité, qui relève du Parlement. En parallèle, des mesures ont été prises au niveau des provinces dans le cadre du Conseil de la paix et de l'ordre.

Réponse à tous les actes de violence commis à l'encontre des défenseuses autochtones des droits humains

159. Le mécanisme interorganisations de coordination des réponses rapides aux violations des droits des peuples autochtones répond aux actes de violence commis envers les peuples autochtones, y compris la violence à l'égard des défenseuses autochtones des droits humains. Il n'est pas encore opérationnel, mais il fait en sorte que les pouvoirs publics, en particulier le Ministère de la justice, par l'intermédiaire de ses procureurs, engagent les poursuites qui s'imposent contre les auteurs présumés de violences.

Q. Catastrophes naturelles et changements climatiques

Mise en pratique du cadre juridique et politique relatif aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques

160. L'État a fait de gros progrès dans la mise en œuvre des projets et activités de réduction des risques de catastrophe. Des mesures de gestion de la réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques ont été intégrées dans plusieurs plans et cadres, conformément à la loi philippine de 2010 relative à la gestion de la réduction des risques de catastrophe et en accord avec les engagements pris par le pays en faveur des objectifs de développement durable.

161. La Commission des changements climatiques fait en sorte que des dispositions relatives à la prise en compte des questions de genre soient intégrées dans le cadre

¹⁰⁹ La Circulaire n° 2018-029 publiée par l'Office public du logement en date du 12 octobre 2018 contient les directives à jour concernant la mise en œuvre d'un programme d'aide au logement des communautés culturelles autochtones et des peuples autochtones destiné à améliorer les conditions de vie des femmes, des hommes et des enfants appartenant à un peuple autochtone en fournissant un logement décent à ces personnes. Cet office finance la mise en valeur des terres et la construction de logements et fournit une assistance technique à l'élaboration de projets dans ces domaines.

programmatique stratégique national en matière de changements climatiques¹¹⁰. La prise en compte de telles questions a été renforcée par l'adoption du Plan national d'action face aux changements climatiques pour la période 2011-2028, notamment pour, à terme, renforcer les capacités d'adaptation des femmes et des hommes dans leur communauté¹¹¹. De même, pour donner effet aux recommandations issues du réexamen fait en 2014 de la loi philippine relative à la gestion de la réduction des risques de catastrophe, l'État a mis à jour son plan national de gestion des catastrophes. Afin que les mesures relatives à la réduction des risques de catastrophes et aux changements climatiques tiennent compte des questions de genre et des systèmes de savoir autochtone et respectent les droits humains, une analyse des questions de genre aura lieu dans le cadre du relèvement rapide et de l'évaluation des besoins après une catastrophe. Le projet de plan national de gestion de la réduction des risques de catastrophe pour la période 2020-2030 est en outre axé sur la résilience, de sorte à harmoniser les dispositions relatives à la gestion de la réduction des risques de catastrophe, à l'adaptation aux changements climatiques et à la sécurité humaine.

162. Afin de faire en sorte que les politiques nationales relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets et à la gestion de la réduction des risques de catastrophe tiennent compte des questions de genre, la Commission philippine de la condition de la femme est devenue membre du Conseil d'orientation de la Commission des changements climatiques, du groupe de travail technique de l'autorité philippine chargée du Fonds vert pour le climat et du Comité du Fonds de survie. En novembre 2018, la Commission philippine de la condition de la femme et la Commission des changements climatiques se sont associées en vue de renforcer les capacités d'intégrer les questions de genre dans les mesures de lutte contre les changements climatiques. En 2016, dans le cadre d'une demande officielle à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les Philippines ont proposé des éléments et des principes directeurs en vue d'avancer sur la voie de la réalisation du Programme de travail de Lima relatif au genre et aux changements climatiques¹¹².

¹¹⁰ Le cadre programmatique stratégique national en matière de changements climatiques constitue le fondement des politiques établies par les administrations nationales et locales en vue de rendre les Philippines résilientes aux changements climatiques et d'en faire un pays dont les populations sont en bonne santé, en sécurité, prospères et autonomes et dont les écosystèmes sont florissants et productifs. *Source* : lois et politiques relatives au climat. Disponible à l'adresse suivante : www.gov.ph (consulté le 16 juin 2020).

¹¹¹ Le Plan national d'action face aux changements climatiques pour la période 2011-2028 vise entre autres à accroître la résilience des secteurs vulnérables et des écosystèmes naturels face aux changements climatiques et à optimiser les possibilités d'atténuation en vue de parvenir à un développement durable tenant compte des questions de genre et fondé sur les droits.

¹¹² Les Philippines ont soutenu activement l'élaboration d'un Plan d'action en faveur de l'égalité des genres dans le cadre de la CCNUCC. En 2016, au titre d'une demande officielle à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), elles ont proposé des éléments et des principes directeurs en vue d'avancer sur la voie de la réalisation du Programme de travail de Lima relatif au genre et aux changements climatiques, dont i) l'élaboration de programmes de renforcement des compétences et des capacités relatives au genre et aux changements climatiques à l'intention du secrétariat de la CCNUCC et des États parties, et ii) la prise en compte des questions de genre dans les directives relatives à la communication nationale. À la 23^e Conférence des Parties, tenue en 2018, les Parties ont adopté un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et ont invité le Secrétariat et les organisations concernées à entreprendre les activités prévues dans les domaines prioritaires, à savoir le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la communication, la représentation équilibrée des sexes, la participation et le rôle dirigeant des femmes, la mise en œuvre cohérente des mandats et activités liés au genre, et la mise en œuvre favorisant l'égalité des sexes et les moyens de mise en œuvre. (Contribution de la Commission des changements climatiques au neuvième rapport périodique soumis par les Philippines en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes).

163. En outre, le Ministère de la protection sociale et du développement exécute des programmes de réduction et de gestion des risques de catastrophes qui comprennent des prestations d'hébergement d'urgence, des programmes de travail contre rémunération ou aliments dans le cadre du relèvement rapide et des programmes de travail contre rémunération dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets (voir annexe P).

R. Mariage et rapports familiaux

Modification du Code de la famille, interdiction du divorce et incompatibilité de la Charte philippine des droits des femmes et du Code musulman des personnes

164. L'adoption d'un projet de loi visant à abroger les dispositions discriminatoires du Code de la famille demeure une priorité législative du Programme législatif prioritaire pour les femmes présenté par la Commission philippine de la condition de la femme au 18^e Congrès.

165. L'État a amélioré son cadre juridique en ce qui concerne le divorce. En 2018, la Cour suprême a un émis arrêt qui fait jurisprudence et par lequel elle consacre, d'un point de vue juridique, les divorces étrangers dont la demande a été formée par un citoyen philippin contre un conjoint étranger¹¹³. Actuellement, la législation proposée est en lecture à la Chambre des représentants et au Sénat.

166. La loi organique du Bangsamoro garantit la protection des femmes. Elle fait en sorte que le Gouvernement du Bangsamoro défende et protège les droits fondamentaux des femmes, notamment le droit de travailler légalement et le droit d'être protégées contre l'exploitation, la maltraitance et la discrimination¹¹⁴. En outre, elle prévoit de donner un cadre officiel à un mécanisme de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. La Commission des femmes du Bangsamoro a été officiellement créée au moyen de la loi n° 8 relative à l'autonomie du Bangsamoro, signée en février 2020¹¹⁵. Parmi les fonctions importantes de cette commission figurent le lancement, à titre pilote, de programmes spéciaux en faveur des femmes du Bangsamoro, la recommandation au Parlement du Bangsamoro de politiques et de lois relatives aux femmes, le suivi et l'évaluation du respect, par le Gouvernement du Bangsamoro, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et de tous les autres instruments internationaux dont les Philippines sont signataires, ainsi que la collaboration avec les forces de maintien de l'ordre, les tribunaux de la charia et les tribunaux ordinaires, et d'autres institutions et parties prenantes en vue de remédier à la violence fondée sur le genre et à d'autres questions relatives aux femmes.

¹¹³ « CFO Lauds Landmark SC Ruling on the Recognition of Foreign Divorce Obtained by a Filipino », 8 mai 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://cfo.gov.ph/cfo-lauds-landmark-supreme-court-sc-ruling-on-the-recognition-of-foreign-divorce-obtained-by-a-filipino/#:~:text=The%20landmark%20decision%20paves%20the,for%20and%20obtains%20the%20divorce> (consulté le 8 octobre 2020).

¹¹⁴ Au titre du chapitre 12, relatif à la protection des femmes, de la section consacrée à la justice sociale figurant dans la loi n° 11054 de la République, dite loi organique de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman.

¹¹⁵ Cette loi renforce les pouvoirs et fonctions de la Commission régionale relative aux femmes du Bangsamoro, le principal organisme de promotion des femmes de l'ancienne Région autonome en Mindanao musulman. Elle dote la Commission de la capacité de recommander au Parlement du Bangsamoro de ne pas approuver le budget annuel d'un ministère qui ne met pas en œuvre un plan relatif au genre et au développement.

167. La Commission des femmes du Bangsamoro s'est engagée à promouvoir l'intégration de la disposition novatrice dans le Code musulman des personnes. Le projet de Code du genre et du développement de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman contient une disposition qui vise à décourager le mariage d'enfants et le mariage forcé. Au niveau national, l'initiative de l'État consistant à interdire le mariage d'enfants et à le rendre illégal a avancé dans le cadre du précédent Congrès et du Congrès actuel.

Abréviations

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
IIG	Indice d'inégalité de genre
IDH	Indice de développement humain
RDH	Rapport sur le développement humain
OIT	Organisation internationale du Travail
MOVE	Men Opposed to Violence against Women Everywhere
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
